



ECOWAS COMMISSION  
COMMISSION DE LA CEDEAO  
COMISSÃO DA CEDEAO



Co-funded by the  
European Union



cooperation  
germany – ecowas  
ZUSAMMENARBEIT DEUTSCHLAND – ECOWAS

# INCLUSION DES FEMMES ET EFFICACITÉ DES PROCESSUS DE MÉDIATION EN AFRIQUE DE L'OUEST :

Rapport D'évaluation et Plan D'action

[www.ecowas.int](http://www.ecowas.int)

Supported by

**giz** Deutsche Gesellschaft  
für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



ECOWAS COMMISSION  
COMMISSION DE LA CEDEAO  
COMISSÃO DA CEDEAO

Copyright © 2022 par Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

Tous droits réservés.

Aucune partie de ce rapport ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans autorisation écrite de l'éditeur ou de l'auteur, sauf dans la mesure permise par la loi nigériane sur le droit d'auteur.

INCLUSION des femmes et efficacité des processus de médiation en Afrique de l'ouest:  
rapport d'évaluation et plan d'action

Commission de la CEDEAO

1. Women and peace—West Africa

2. Mediation—West Africa

3. Gender mainstreaming—West Africa

I. Title

JZ5578.2.W516 I37

2024

327.172082

ISBN: 978-978-61012-0-0

(pbk)

AACR2

## Remerciements

L'inclusion des femmes et les processus de médiation efficaces en Afrique de l'Ouest : rapport d'évaluation et plan d'action a été préparé grâce à la collaboration de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et des États membres, avec le financement de l'appui de l'Union européenne au programme de mandat régional de paix, de sécurité et de stabilité de la CEDEAO (EU-PSS), sous la supervision du général Francis A. BEHANZIN, commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité, et du Dr Siga Fatima Jagne, commissaire aux affaires sociales et du genre de la Commission de la CEDEAO.

La Commission de la CEDEAO exprime sa reconnaissance à l'Union européenne (UE) pour le soutien financier apporté à l'évaluation, l'analyse et la préparation du rapport et du plan d'action sur l'inclusion des femmes et les processus de médiation efficaces en Afrique de l'Ouest, ainsi qu'aux organismes suivants.

### COMMISSION DE LA CEDEAO

Dr Sintiki Tarfa UGBE, directeur des affaires humanitaires et sociales.

Dr Onyinye ONWUKA, chef de la division Médiation et coordination des affaires politiques régionales.

M. Ebenezer ASIÉDU, ancien chef de la Division médiation et facilitation (2015 - 2021)

Dr Brown ODIGIE, chargé de programme médiation, DAP

Mme Marianne CAMARA, ancienne chargée de programme médiation, DAP

### Chercheur et analyste des données de base et rapports

José Pascal DA ROCHA, Especialista Sênior em Mediação

### Équipe de publication

Veeqthor Designs and Prints

Nous remercions les chercheurs et les experts qui ont participé aux analyses nationales et à l'évaluation de l'impact des politiques sur l'intégration du genre, ainsi que les participants à l'atelier d'experts de haut niveau, qui a examiné et évalué l'intégration du genre par l'interaction participative. La liste des experts qui ont participé à la réunion de validation finale du rapport sur l'inclusion du genre et les processus de médiation efficaces en Afrique de l'Ouest : Un rapport d'évaluation et un plan d'action (Accra, au Ghana, du 29 septembre au 2 octobre 2019) sont joints en annexe 1 du rapport.

## Avant-propos

Le présent rapport met en évidence la pertinence du genre dans les processus de paix par médiation et décrit les politiques et les cadres normatifs de la CEDEAO qui fournissent la justification et la portée de telles interventions. En utilisant des données qualitatives provenant d'une étude documentaire, d'entretiens et d'études de cas, le rapport décrit comment les femmes peuvent influencer et ont influencé les processus de paix et exhorte la CEDEAO à tirer parti de ces exemples positifs pour institutionnaliser la médiation incluant les femmes à tous les niveaux des processus de médiation en Afrique de l'Ouest.

L'existence d'une structure définie pour faciliter la médiation, la disponibilité d'un Guide de la médiation de la CEDEAO (EMG) et du Programme de dialogue et de médiation de la CEDEAO (DMC), le lancement du Réseau des femmes dans la prévention des conflits et la médiation en Afrique de l'Ouest (FemWise-Afrique de l'Ouest), la récente reconstitution du Conseil des sages (CdS) de la CEDEAO, et l'existence, le renforcement et/ou la mise en place d'infrastructures nationales de paix offrent de grandes opportunités et des points d'entrée pour la Commission de la CEDEAO et toutes les parties prenantes pour promouvoir l'intégration des femmes dans le mandat de paix et de sécurité de la CEDEAO.

Le rapport énumère également des recommandations clés visant à favoriser

### **Gén. Francis A. BEHANZIN**

Commissaire aux Affaires politiques  
sécurité

l'intégration de la dimension de genre dans les processus de médiation, notamment i) une meilleure coordination et collaboration entre les acteurs de la paix et de la sécurité dans la zone de responsabilité de la CEDEAO, ii) la création de réseaux et de synergies entre les organisations de femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité, iii) l'élaboration d'un cadre de gestion des connaissances au sein de la CEDEAO, y compris une politique de médiation et un cadre stratégique, iv) le renforcement des capacités et la formation des femmes acteurs de la paix, et v) la nomination délibérée de conseillers spécialisés en matière de genre au sein des équipes de médiation, y compris la nomination de femmes en tant qu'envoyées spéciales, médiatrices et facilitatrices des processus de paix.

À ce stade, la Commission de la CEDEAO souhaite saluer l'Union européenne pour son soutien indéfectible à l'évaluation de base et au plan d'action sur le genre et la médiation, grâce à l'aide apportée par l'Union européenne au programme régional de mandat de paix, de sécurité et de stabilité de la CEDEAO (projet PSS CEDEAO-UE). Nous invitons toutes les parties prenantes à utiliser le rapport et le plan d'action comme une ressource pour faire avancer les objectifs visant à combler les lacunes, les vulnérabilités et les fenêtres d'opportunités liées à l'intégration du genre dans les processus de médiation de la CEDEAO.

### **Dr Siga Fatima JAGNE**

Commissaire aux Affaires sociales et  
paix et du genre

# Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| Remerciements   | 2         |
| Avant-propos  | 3         |
| Acronymes et abréviations   | 5         |
| Résumé analytique   | 7         |
| <b>1.0 Introduction</b>   | <b>10</b> |
| <b>2.0 Méthodologie</b>   | <b>13</b> |
| 2.1 Définition du genre   | 14        |
| 2.2 Localisation du genre et de l'agenda du FPS   | 16        |
| <b>3.0 Intégration du genre dans l'élaboration des politiques</b>   | <b>20</b> |
| 3.1 Cadre politique international   | 20        |
| 3.2 Politique de l'Union africaine  | 22        |
| <b>4.0 L'inclusion du genre à la CEDEAO</b>   | <b>25</b> |
| 4.1 Opérationnalisation du genre dans les structures institutionnelles de la CEDEAO Structures et processus institutionnels   | 25        |
| 4.2 Le genre dans la médiation  | 28        |
| 4.3 Cadre politique de la CEDEAO  | 31        |
| <b>5.0 Études de cas</b>  | <b>38</b> |
| 5.1 Guinée-Bissau   | 38        |
| 5.2 Nord du Nigeria   | 40        |
| 5.3 Togo  | 40        |
| <b>6.0 Meilleures pratiques et défis</b>  | <b>44</b> |
| 6.1 Points d'action immédiate   | 46        |
| <b>7.0 Conclusion</b>   | <b>49</b> |
| <b>8.0 Aperçu des recommandations</b>   | <b>53</b> |
| <b>Annexe 1</b> Liste des experts ayant participé à la réunion de validation finale de l'étude sur les processus d'inclusion des femmes et de médiation efficace en Afrique de l'Ouest, qui s'est tenue à Accra, au Ghana, du 29 septembre au 2 octobre 2019. | <b>57</b> |

## Acronymes et abréviations

|           |   |
|-----------|---|
| ACCORD    | Centre africain pour le règlement constructif des différends                              |
| CCDG      | Centre de la CEDEAO pour le développement du genre  |
| CEDAW     | Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes |
| CEDEAO    | Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest                                   |
| CEEAC     | Communauté économique des États de l'Afrique centrale                                     |
| CER       | Communautés économiques régionales  |
| CMI       | Initiative de gestion de crise  |
| CdS       | Conseil des sages   |
| CPCC      | Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO   |
| CSF       | Commission sur le statut des femmes   |
| DAP       | Direction des Affaires politiques   |
| DDRR      | Démobilisation, désarmement, réintégration et réhabilitation                              |
| DFM       | Division de la facilitation de la médiation   |
| DPKRS     | Direction du maintien de la paix et de la sécurité régionale                              |
| EGG       | Équipe de gestion du genre  |
| EWD       | Direction de l'alerte précoce   |
| FAS       | Femmes Afrique Solidarité   |
| FBA       | Folke Bernadotte Academy  |
| FdF       | Formation des formateurs  |
| FemWise   | Réseau des femmes africaines dans la prévention des conflits et la médiation              |
| FPS       | Femmes, paix et sécurité  |
| GIZ       | Coopération allemande au développement  |
| GVB       | Violence fondée sur le genre  |
| KAIPTC    | Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix                       |
| MACP      | Campagne d'action de masse pour la paix   |
| MARWOPNET | Réseau des femmes du fleuve Mano pour la paix et la sécurité                              |
| MCRPAD    | Division de la médiation et de la coordination des affaires politiques régionales         |

|          |  |
|----------|--|
| MST      | Maladies sexuellement transmissibles                           |
| NRCCM    | Mécanisme du Centre national de réponse et de coordination     |
| ONU      | Organisation des Nations unies                                 |
| OSC      | Organisations de la société civile                             |
| PAPS     | Affaires politiques, paix et sécurité                          |
| PNUD     | Programme des Nations unies pour le développement              |
| PON      | Procédures opérationnelles normalisées                         |
| RCSNU    | Résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies            |
| REPSFECO | Réseau Paix & Sécurité des Femmes de l'espace CEDEAO           |
| SSR      | Réforme du secteur de la sécurité                              |
| UA       | Union africaine  |
| UNIFEM   | Fonds de développement des Nations Unies pour la femme         |
| UNOWAS   | Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel |
| USAID    | Agence américaine pour le développement international          |
| VIH      | Virus de l'immunodéficience humaine                            |
| WANEP    | Réseau ouest-africain pour la consolidation de la paix         |
| WIPNET   | Réseau des femmes dans la construction de la paix              |

## Résumé exécutif

Avec l'avènement d'un agenda plus prononcé pour les femmes, la paix et la sécurité (FPS) au sein d'organisations internationales telles que la CEDEAO, les Nations unies, l'Union africaine ou l'Union européenne, y compris la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur l'intégration du genre, la promotion et l'inclusion des femmes dans tous les domaines de la transformation des conflits ont attiré l'attention sur les processus de paix menés par les femmes et la participation des femmes aux négociations de paix, notamment dans les processus de paix par voie de la médiation. Cependant, malgré la présence de politiques solides dans l'ensemble du réseau des organisations internationales, la participation des femmes au processus de paix est limitée, ou son impact reste flou. Cette réalité marquée par la limitation du dialogue et de la participation se reflète à la fois dans la recherche et dans la pratique.

En tant qu'institution normative, la CEDEAO a pris des mesures sans précédent pour assurer l'inclusion des femmes et l'intégration des considérations du genre dans ses processus de médiation à voies multiples dans toute la région. La Commission de la CEDEAO et les États membres, soutenus par des mouvements

tous les États membres, ont pris des mesures pour promouvoir le rôle des femmes à tous les niveaux du processus de médiation à voies multiples. Des cadres dédiés, des instruments politiques et une architecture de paix et de sécurité prononcée établissent les paramètres permettant de s'assurer que la voix des femmes soit entendue et que celle-ci puisse compter tout au long du spectre de transformation des conflits, de l'alerte précoce au développement et à la reconstruction post-conflit. Dans ce contexte, il faut que les femmes participent activement aux processus de paix qui leur permettront de vivre à l'abri de la peur et du besoin et il est essentiel qu'elles les influencent et les façonnent.

Afin de mieux comprendre comment l'influence des femmes s'exerce dans les processus de médiation, le Département du genre et des affaires sociales de la CEDEAO (qui œuvre sur les questions de genre) et la Direction des affaires politiques (DAP), par le biais de la Division de la facilitation de la médiation (DFM)<sup>1</sup>, se sont engagés dans deux séries d'activités simultanées : une approche basée sur la recherche de l'influence des femmes dans les processus de paix, avec des analyses par pays et l'évaluation de l'impact des politiques sur l'intégration du genre, et un atelier

---

<sup>1</sup>Suite à la réforme institutionnelle engagée en 2017, la Division de la facilitation de la médiation (DFM) a été fusionnée avec la Division des affaires politiques et de la coopération internationale (PAICD) en 2019, toutes deux au sein de la Direction des affaires politiques, pour devenir la Division de la médiation et de la coordination des affaires politiques régionales (MCRPAD).

d'experts de haut niveau, examinant et évaluant l'intégration du genre par l'interaction participative.

Ce rapport d'évaluation tente d'explorer les facettes de la participation des femmes aux processus de paix au niveau régional et à travers un échange de vues sur

les cadres normatifs existants, l'intégration du genre dans le dispositif régional de paix et de sécurité de la CEDEAO et ses structures internes, ainsi que la juxtaposition d'études de cas de la Guinée-Bissau au Nigeria et au-delà. Certaines des recommandations clés ont souligné la nécessité de :

- 1** Renforcer la coordination et de la collaboration entre les acteurs de la paix et de la sécurité dans la sphère de responsabilité de la CEDEAO.
- 2** Créer des réseaux et des synergies entre les organisations féminines.
- 3** Travailler à la mise en place d'un cadre de gestion des connaissances au sein de la CEDEAO, y compris une politique de médiation et un cadre stratégique.
- 4** Renforcer les capacités et assurer la formation des actrices de la paix, et
- 5** Nommer intentionnellement des conseillers spécialisés en matière de genre au sein des équipes de médiation et auprès des envoyés spéciaux.



## 1.0 Introduction

## 1.0 Introduction

Au cours des dernières décennies, la région de l'Afrique de l'Ouest a connu une multitude de problèmes de sécurité qui ont quelque peu entravé le programme de développement durable et d'intégration régionale de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Face aux incessants coups d'État, guerres civiles et à l'instabilité politique – notamment à la fin des années 1980 et au début des années 1990 – qui ont menacé la stabilité de la région, la CEDEAO est intervenue avec succès dans certains États membres pour rétablir la paix et la stabilité<sup>2</sup>. Toutefois, les cas récents constituent des défis de gouvernance notamment au Burkina Faso, en Gambie, en Guinée, en Guinée-Bissau, au Mali et au Togo.

Bien que le leadership de la CEDEAO dans les interventions de médiation dans la région soit louable, il a été jugé nécessaire de créer une structure dédiée au sein du Département des affaires politiques, de la paix et de la sécurité (PAPS) pour soutenir et orienter ses interventions de médiation, ce qui a conduit à la création de la Division de la facilitation de la médiation (DFM) au sein de la Direction des affaires politiques (DAP) en 2015. La mission principale de la DFM comprend : l'appui aux initiatives de médiation et de diplomatie préventive lancées par les envoyés spéciaux, les

médiateurs et les facilitateurs désignés par la CEDEAO, les membres du Conseil des sages et les représentants permanents / spéciaux / résidents ; permettant à la CEDEAO de procéder à des recherches et à des analyses de conflits en appui aux médiateurs avant leur déploiement ; soutien et conception des stratégies de médiation ; fourniture d'un soutien logistique ; gestion des connaissances et des informations ; diffusion de meilleures pratiques et les enseignements tirés ; et organisation des programmes et des séminaires de renforcement des capacités en matière de médiation et de diplomatie préventive pour les institutions concernées de la communauté, les institutions publiques appropriées, les organisations de la société civile et les groupes d'intérêt locaux pour la paix au sein des États membres afin d'entreprendre des activités de médiation, de conciliation et d'arbitrage.

Les interventions réussies de la CEDEAO ont été basées sur des cadres normatifs solides faisant partie de son architecture de paix et de sécurité plus large<sup>3</sup>. En général, les initiatives de diplomatie préventive et de médiation s'appuient sur des cadres normatifs qui intègrent des dispositions sur les normes mondiales telles que les

<sup>2</sup> La CEDEAO est intervenue avec succès au Liberia, en Sierra Leone, en Guinée-Bissau, au Burkina Faso et récemment en Gambie.

<sup>3</sup> Les principaux cadres comprennent : le traité révisé de la CEDEAO (1993) ; le protocole sur le mécanisme de prévention, de gestion, de résolution des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité (1999) ; et le protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance (2001).

questions relatives au genre pour garantir le succès. Cette sensibilité est fermement intégrée dans le programme de paix et de stabilité de la CEDEAO, par le biais du protocole de 1999 qui stipule que « *la CEDEAO reconnaît, encourage et soutient le rôle et la participation des femmes dans ses initiatives de prévention, de gestion et de résolution des conflits, ainsi que dans les opérations de sécurité et de soutien à la paix.* »<sup>4</sup> En effet, la participation des femmes aux processus de paix reste limitée ; l'inexistence, à ce jour, d'initiatives de médiation ou de diplomatie préventive menées par des femmes de la CEDEAO, ainsi que les lacunes dans la prise en compte du genre dans les négociations et les accords de paix, sont des exemples saillants des lacunes existantes en ce qui concerne l'influence des femmes dans la médiation.

Cependant, il est important de noter que la CEDEAO reste à l'avant-garde de l'avancement de l'agenda Femmes, paix et sécurité, devant les autres Communautés économiques régionales (CER). Nonobstant cette réalisation, la CEDEAO pourrait encore améliorer ses performances en matière d'intégration du genre dans la médiation.

Ce processus d'évaluation identifie les vulnérabilités et les possibilités liées à l'intégration du genre dans les processus de

médiation de la CEDEAO. Elle identifie des stratégies pour promouvoir la participation et le leadership des femmes dans le rétablissement de la paix et formule des recommandations pour la pleine intégration des femmes dans ces processus importants. L'objectif global de cette évaluation est de renforcer l'intégration des considérations de genre dans les efforts de prévention et de résolution des conflits de la CEDEAO dans la région, en particulier dans la médiation. Cette évaluation de l'intersection entre l'intégration du genre et la médiation, dans le cadre du mécanisme de prévention et de réponse aux conflits de la CEDEAO, est basée sur la reconnaissance des rôles indéniables des femmes dans les processus de paix, en particulier dans la médiation. Bien que les femmes constituent un peu plus de 50 % de la population en Afrique de l'Ouest, elles supportent de manière disproportionnée le poids des conflits violents et des défis sécuritaires et subissent une discrimination et une marginalisation flagrantes en raison des normes culturelles et religieuses. Les considérations de genre restent, de facto, une priorité marginale de l'agenda de paix et de sécurité de la CEDEAO, comme en témoigne la représentation des femmes dans la hiérarchie de l'organisation et l'intégration de la sensibilité au genre dans ses programmes.

**Question stratégique :**

Dans quelle mesure les femmes ont-elles influencé ces processus [de paix] et qu'est-ce que la CEDEAO devrait faire différemment pour assurer l'intégration du genre dans les processus de médiation ?

<sup>4</sup> Art. 40 (4) du Protocole de 1999 relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité, 1999.



## 2.0 Méthodologie

## 2.0 Méthodologie

Le rapport d'évaluation combine deux activités : un projet de recherche, mené tout au long de l'année 2018 et dirigé par un consultant, et un atelier multipartite de deux jours, organisé à Abuja, au Nigeria, en octobre 2018. Ces deux activités sont distinctes, mais liées entre elles.

Pour le projet de recherche, les données qualitatives ont été obtenues à partir de l'analyse de documents et d'entretiens – via des appels téléphoniques et en personne. La collecte d'informations a commencé en avril 2018 lors de la réunion d'orientation à Abuja. Le consultant a commencé le processus par des consultations avec les principales parties prenantes telles que le personnel de la DAP, le Directeur du genre, le Centre pour le genre et le développement de la CEDEAO, les membres du Comité Femmes, paix et sécurité nouvellement créé au sein du Département du PAPS, entre autres. En outre, le consultant a tenu plusieurs réunions téléphoniques avec la personne chargée de la présente évaluation au sein de la DAP, afin de discuter du statut et de l'avancement de la mission.

Cinq questionnaires ont été conçus et distribués à quinze (15) experts et parties prenantes. Les questions clés mises en évidence dans les questionnaires étaient basées sur les analyses des documents pertinents. Le questionnaire général a été conçu pour évaluer l'intégration du

genre dans les stratégies, la programmation et les activités de la CEDEAO. Le second questionnaire était spécifique à un secteur, donc conçu pour effectuer une triangulation de l'intégration du genre dans les processus de médiation de la CEDEAO. Enfin, trois autres questionnaires courts ont été conçus pour évaluer les défis et les opportunités de l'intégration du genre dans la médiation en Afrique de l'Ouest.

Sous les auspices de la Direction des affaires politiques, l'atelier financé par la GIZ sur l'inclusion du genre et le processus de médiation efficace en Afrique de l'Ouest, qui s'est tenu les 3 et 4 octobre 2018 à Abuja, a réuni des membres du personnel de la Commission de la CEDEAO, des décideurs politiques, des militants et des experts en médiation pour partager des expériences, explorer et formuler des recommandations sur la façon d'améliorer, de renforcer et de faire progresser l'intégration du genre dans les processus de médiation dans toute la sphère de responsabilité de la CEDEAO. L'atelier s'est concentré sur des études de cas en Guinée-Bissau, au Togo et sur l'intervention d'une ONG dans le nord du Nigeria. Il a également mis en lumière le rôle de la nouvelle plateforme des femmes médiatrices africaines, FemWise-Afrique, ainsi qu'un exercice de construction de scénario sur l'inclusion du genre dans les processus dirigés par la CEDEAO.

L'évaluation de la recherche et l'atelier ont été limités dans leur échelle et leur portée pour évaluer l'inclusion des femmes dans les processus dirigés par la CEDEAO. Pour signaler la pertinence de l'intégration du

genre, le rapport d'évaluation s'est concentré sur les données recueillies dans trois études de cas, à savoir la Guinée-Bissau, le nord du Nigeria et le Togo.

## 2.1 Définir le genre

“Le genre désigne les différences socialement construites entre les hommes et les femmes et les relations de pouvoir inégales qui en résultent<sup>5</sup>. Le genre affecte à la fois l'identité d'un individu et ses relations sociales.”

Notre identité personnelle<sup>6</sup>, c'est-à-dire la façon dont nous nous définissons, est normalement fortement influencée par notre sexe. Notre identité est également façonnée par notre corps biologique, mais il est amplement prouvé que les différences culturellement construites entre les hommes et les femmes (en d'autres termes le « genre ») façonnent aussi grandement notre identité. Par exemple, dans une culture donnée, la société peut s'attendre à

ce que les hommes doivent réussir dans leur carrière et que les femmes doivent apprendre les tâches ménagères à l'école pour se préparer à la maternité. Ces attentes qui façonneront notre identité en tant que « celui qui gagne de l'argent » ou « celui qui s'occupe de la maison » ne sont pas déterminées par des différences biologiques, mais par le sexe. Notre genre peut être influencé – mais pas déterminé – par l'endroit où nous nous trouvons dans notre cycle de vie<sup>7</sup>, par notre contexte familial et culturel, par notre environnement politique et économique et par notre biologie.

Il existe une interaction entre le genre (aspects culturels, politiques, économiques

---

<sup>5</sup> Women's Initiative for Gender Justice, Clarification du terme « genre. » [www.iccwomen.org/resources/gender.html](http://www.iccwomen.org/resources/gender.html) consulté le 18. septembre 2015.

<sup>6</sup> Le genre est l'identité intérieure d'une personne, féminine ou masculine, par opposition à la possession d'un corps féminin ou masculin. Le genre est historiquement conditionné et ne peut être représenté comme étant en quelque sorte « transcendant » de la culture où se situe son « style » particulier". Rowland, S. (2002) *Jung: A Feminist Revision*, Oxford, Malden: Blackwell Publishers, p. 176.

<sup>7</sup> Carol Gilligan montre comment les caractéristiques de genre peuvent changer au cours du cycle de vie d'un individu. Dans sa culture nord-américaine, on attend des garçons qu'ils deviennent indépendants et « durs » (l'initiation a souvent lieu vers l'âge de 5 ans), et des filles qu'elles se sacrifient pour leurs relations (l'initiation a souvent lieu à la puberté). Ainsi, les filles ont tendance à commencer leur vie d'adulte avec plus de qualités de « relation » et à travailler sur le développement des qualités d'indépendance, et les garçons commencent leur vie d'adulte avec plus de qualités d'indépendance et ont tendance à travailler sur le développement de leurs qualités relationnelles. Les hommes et les femmes, lorsqu'ils sont développés, montrent un haut degré d'équilibre entre la relation indépendante et l'indépendance relationnelle. Gilligan, C. (1982) *In a Different Voice: Psychological Theory and Women's Development*, Cambridge, Massachusetts, Londres, Angleterre : Harvard University Press.

et psychologiques) et le sexe (aspects biologiques) – mais elle est indirecte, et la nature de cette interaction est très controversée<sup>8</sup>. Le genre peut ainsi affecter les besoins, les perceptions, les valeurs et le comportement d'un individu.

Le genre affecte les relations sociales, ce qui implique toujours des questions de relations de pouvoir. Le genre peut façonner les relations entre les hommes et les femmes, ainsi que leur rôle dans la société. Dans les conflits sociaux, cet aspect est souvent au premier plan, dans la mesure où l'attribution des rôles de genre par les sociétés conduit à la discrimination de l'un des deux genres. Le genre est façonné par la culture, ce qui signifie que notre identité et nos relations de genre individuelles sont façonnées par le groupe social auquel nous appartenons. Il évolue donc dans le temps et l'espace.

Par conséquent, il n'est pas logique de parler de qualités universelles de genre. En revanche, il est logique de parler de qualités

du genre au sein d'un groupe social donné et dans une phase spécifique de l'histoire. En outre, même au cours de la vie d'un individu, les qualités de genre affectant le comportement en cas de conflit, la négociation et la médiation peuvent changer. Cela signifie qu'il serait absurde de dire : « Les femmes sont plus orientées vers les relations, et les hommes sont plus affirmés et indépendants, », mais il est logique de dire : « en Amérique du Nord, dans la seconde moitié du 20e siècle, les femmes sont plus orientées vers les relations, surtout dans la première moitié de leur vie. Dans le même contexte et à la même période, les hommes ont tendance à s'affirmer et à être plus indépendants. » En outre, il existe des preuves empiriques que les différences intrasexuelles peuvent être plus importantes que les différences intersexuelles. Par exemple, la différence entre les styles de négociation et de médiation de deux hommes peut être plus grande que celle entre l'homme moyen et la femme moyenne.

---

<sup>8</sup> Samuels, A. (1986) *Jung and the Post-Jungians*, London, and New York: Routledge

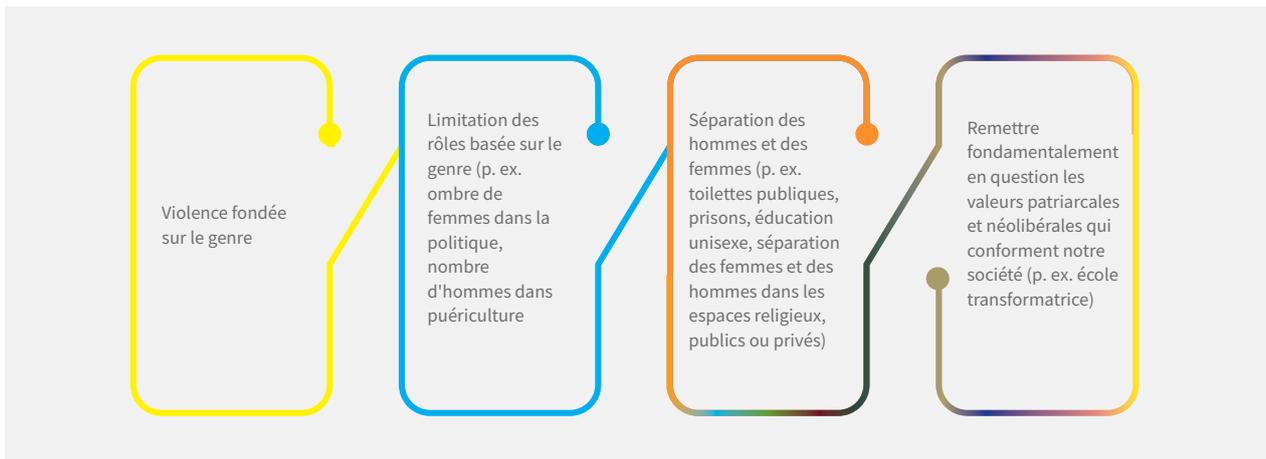
<sup>9</sup> « Le genre devrait être défini comme la construction sociale des relations sociales entre les “femmes” et les “hommes.” Reimann, C. (2004), “Gender in Problem-solving Workshops: A Wolf in Sheep's Clothing? Document de travail de la paix suisse, p. 7. [www.swisspeace.ch/fileadmin/user\\_upload/Media/Publications/WP3\\_2004.pdf](http://www.swisspeace.ch/fileadmin/user_upload/Media/Publications/WP3_2004.pdf)

<sup>10</sup> La culture peut être comprise comme « les modes de vie socialement hérités, partagés et appris que possèdent les individus en vertu de leur appartenance à des groupes sociaux. » Avruch, K. (2002) *Culture and Conflict Resolution*, Washington D.C. : USIP Press, chapitre 14.

## 2.2 Situer le genre et l'agenda FPS

Comment situer le genre dans l'agenda du FPS ? Comment l'égalité des sexes conduit-elle à une paix plus durable ? Pour répondre à ces questions, il est important d'aller au-delà de l'analyse de genre et d'examiner le cadre normatif (l'égalité des sexes) et son efficacité pratique.

Les défenseurs de l'égalité des sexes et du féminisme luttent contre le patriarcat (sociétés dominées par les hommes). L'argument n'est pas que les sociétés dominées par les femmes seraient plus justes, mais que l'égalité des chances pour les femmes et les hommes est susceptible de conduire à des sociétés plus justes. On trouve un exemple de ce type de pensée dans « l'école féministe transformatrice » qui remet en question à la fois le patriarcat et les structures macroéconomiques néolibérales<sup>12</sup>. Il existe au moins quatre questions liées à l'égalité des sexes.



S'il existe un large consensus pour éviter la violence fondée sur le genre, la question des rôles que les hommes et les femmes sont autorisés à jouer fait l'objet de vifs débats dans la plupart des sociétés.<sup>13</sup> Ce que les hommes et les femmes peuvent faire ensemble et ce qu'ils ne peuvent pas faire est également souvent contesté sur le plan culturel – les acteurs traditionnels ou religieux cherchant souvent à séparer davantage les deux. La remise en cause fondamentale des valeurs patriarcales et néolibérales de la société peut également être fortement combattue - notamment par ceux qui bénéficient du système.

<sup>12</sup> Baksh, R. et Harcourt, W. (eds.) (2015) *The Oxford handbook of transnational feminist movements*, New York, NY : Oxford University Press.

<sup>13</sup> Köppel, R. (2009) « Mütter » (mères), *Weltwoche* 29, [www.weltwoche.ch/ausgaben/2009-29/artikel-2009-29-editorial-](http://www.weltwoche.ch/ausgaben/2009-29/artikel-2009-29-editorial-)

Les féministes, par exemple, celles qui « luttent pour la justice pour les femmes et la transformation de la société »<sup>14</sup> et les défenseurs de l'égalité des sexes peuvent se référer à l'une ou à toutes ces dimensions – mais la confusion des dimensions peut conduire à des malentendus et à des conflits. De nombreux défenseurs des rôles spécifiques des sexes et d'une séparation plus nette des sexes, par exemple, n'ont pas l'impression d'approuver la violence basée sur le genre (ils affirment probablement qu'ils la minimisent), tandis que certains féministes peuvent estimer que le fait de ne pas autoriser les femmes à entrer en politique est une forme de violence. Dans la même veine, au-delà des arguments normatifs, il existe également des arguments pragmatiques assortis d'efficacité. Les efforts visant à accroître la représentation et la participation significative des femmes dans les négociations de paix ont vu l'émergence de deux approches : 1) une approche normative largement fondée sur les droits ; 2) une approche pragmatique largement fondée sur une perspective de transformation des conflits.

Ainsi, l'agenda FPS peut inclure des connotations normatives basées sur le genre et les droits qui guident le plaidoyer et les politiques qui en découlent. En revanche, l'approche pragmatique affirme que la participation accrue des femmes se traduit par des processus de paix plus efficaces.

Il existe une preuve empirique que les processus de paix qui incluent davantage les femmes sont plus efficaces et durables<sup>15</sup>. Les femmes ont non seulement le droit de participer aux négociations – mais elles constituent également la moitié des groupes d'intérêt que représentent les parties au conflit. Ces connaissances et cette expérience uniques peuvent enrichir les arguments des négociateurs et déboucher sur un accord plus facile à mettre en œuvre et plus durable. Cela peut également se traduire par un plus grand soutien et une plus grande participation des groupes d'intérêt pendant la phase de mise en œuvre d'un processus de paix.<sup>16</sup> L'évolution de la composante FPS dans la politique et la pratique a vu une tendance se tournant vers l'approche pragmatique,

---

<sup>14</sup> Description de Mary Grey sur la théologie féministe, dans Grey, M. (1999) « Feminist Theology : A Critical Theology of Liberation », in : Christopher Rowland (ed.) The Cambridge Companion to Liberation Theology, Cambridge: Cambridge University Press, p. 89.

<sup>15</sup> Nderitu, A. et O'Neill, J. (2013) Getting to the Point of Inclusion: Seven Myths Standing in the Way of Women Waging Peace. Washington, DC : The Institute for Inclusive Security et Paffenholz, T. (2015) Au delà du normatif : L'inclusion des femmes peut-elle vraiment améliorer les processus de paix ? Note de politique générale, Genève, Suisse : Le Centre sur les conflits, le développement et la consolidation de la paix.

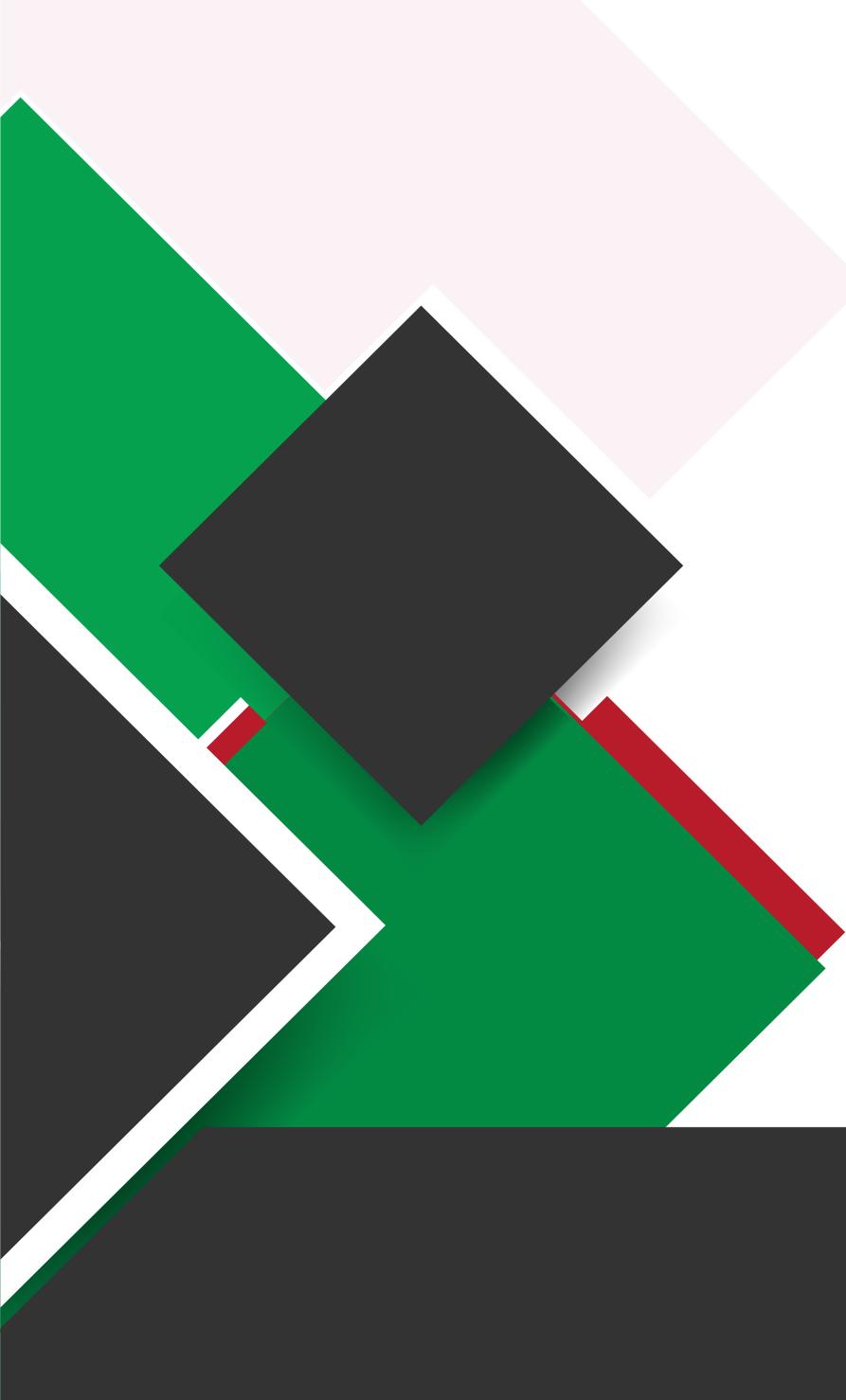
<sup>16</sup> Palmiano, J. (2014) Perspectives de la médiation : Lutter contre la « fatigue féminine », <http://isnblog.ethz.ch/conflict/mediation-perspectives-fighting-feminist-fatigue>

mais une grande partie de celle-ci est encore fortement basée sur le cadre normatif entourant le genre.

En un mot, la réponse à la question de savoir pourquoi le genre est important pour la médiation est la suivante :

Em suma, a resposta ao porquê da importância do gênero para a mediação é:





## 3.0 Inclusion du genre dans l'élaboration des politiques

## 3.0 Inclusion du genre dans l'élaboration des politiques

### 3.1 Cadre politique international

La résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies (RCSNU) sur les femmes, la paix et la sécurité, adoptée en 2000, est devenue l'un des outils de plaidoyer les plus puissants en matière d'intégration de la dimension de genre dans les questions de paix et de sécurité. Pour de nombreux acteurs du domaine de la consolidation de la paix, il s'agit d'une résolution décisive, car elle est l'une des premières à proposer une série de mesures visant spécifiquement à inclure les femmes dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits violents.<sup>17</sup>

Bien qu'il s'agisse d'une résolution décisive sur les femmes, la paix et la sécurité, la RCSNU 1325 n'a pas été le premier cadre influent sur les femmes, la politique et la représentation. Souvent qualifiée de déclaration internationale des droits des femmes, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), adoptée en 1979 par l'Assemblée générale des Nations unies, a défini les contours de la discrimination à l'égard des femmes et les mesures à prendre pour la combattre.<sup>18</sup>

Au cours des deux dernières décennies, on a

assisté à une augmentation de l'adoption d'instruments régionaux et internationaux qui facilitent la participation et l'inclusion des femmes dans les processus de paix et de sécurité. La quatrième conférence mondiale sur les femmes de 1995 a adopté la déclaration et la plateforme d'action de Pékin, qui a identifié « les femmes et les conflits armés » comme l'un des douze domaines critiques de préoccupation. La plateforme d'action de Pékin appelle à une participation accrue des femmes à la prévention et à la résolution des conflits, ainsi qu'à la protection des femmes pendant les conflits armés.<sup>19</sup> En 1998, la Commission de la condition de la femme (CCF) a adopté une résolution appelant les gouvernements, les organisations internationales et la société civile à répondre de manière proactive aux besoins des femmes dans les conflits en les faisant participer au maintien de la paix, à la reconstruction post-conflit, à la prévention des conflits et au désarmement.

En octobre 2000, le Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) a adopté la résolution 1325 qui reconnaît l'impact des conflits armés sur les femmes et les filles tout en soulignant la dimension de genre des

<sup>17</sup> Bell, C. et O'Rourke, C. (2011) La Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et les négociations et accords de paix. Les femmes à la table de la paix : Asia Pacific Opinion Series 4, Genève, Suisse : Le Centre pour le dialogue humanitaire.

<sup>18</sup> Palmiano, J. (2014), Fighting 'Feminist Fatigue?': Women and Peace Negotiations. Document de travail 2, Berne, Suisse : swisspeace.

<sup>19</sup> Voir l'article 141 de la plateforme d'action de Pékin



processus de paix. La RCSNU 1325 encourage la participation des femmes à la prise de décision, à la consolidation de la paix et aux missions de maintien de la paix des Nations unies en demandant au secrétaire général (SG) des Nations unies (ONU) de nommer des femmes comme représentantes spéciales et envoyées spéciales. Elle souligne le rôle essentiel des États membres dans l'accroissement de la participation des femmes à la prise de décision à tous les niveaux, dans le soutien aux initiatives des femmes locales pour la paix, et dans la présentation au secrétaire général de candidates appropriées aux postes de représentantes spéciales et d'envoyées spéciales. La RCSNU 1325, en outre, fait obligation aux États membres d'établir des mesures spéciales pour protéger les femmes et les filles de la violence fondée sur le genre et de poursuivre les responsables de violences sexuelles et autres contre les femmes et les filles.

La résolution exhorte les États membres à inclure une perspective de genre dans leurs processus de maintien de la paix, de consolidation de la paix, de démobilisation, de désarmement et de réintégration.<sup>20</sup>

En outre, le Conseil de sécurité des Nations unies appelle les États membres à mettre en œuvre la résolution 1325 en élaborant des plans d'action nationaux (PAN) et en révisant leur constitution ainsi que leur système électoral. Les PAN permettent aux pays d'identifier les priorités, de mobiliser des ressources et de déterminer des délais et des indicateurs pour la mise en œuvre de la RCSNU 1325. En outre, les PAN sont censés accroître la synergie entre des groupes disparates de la société, notamment les acteurs gouvernementaux, la société civile et les partenaires au développement, afin d'élaborer un programme commun en faveur de l'autonomisation des femmes et d'une paix durable. Un engagement supplémentaire en faveur de la pleine représentation des femmes dans la médiation est également articulé dans l'agenda Femmes, paix et sécurité du Conseil de sécurité des Nations unies, comme stipulé dans les résolutions 1820, 1888 et 1889, ainsi que dans les initiatives mondiales récemment lancées, l'Agenda 2030 et le Concept de maintien de la paix, qui prônent l'inclusion, considérée comme une question centrale pour la paix mondiale.

---

<sup>20</sup> Depuis que le programme a été établi avec les principes fondamentaux de la résolution 1325, trois résolutions de soutien ont été adoptées par la suite par le Conseil de sécurité : 1820, 1888 et 1889. La résolution 1820(2008) a été la première résolution du Conseil de sécurité des Nations unies à reconnaître la violence sexuelle liée aux conflits comme une question de paix et de sécurité internationales. Elle appelle les acteurs armés à cesser d'utiliser la violence sexuelle contre les civils comme une arme de guerre. La RCSNU 1820 exhorte également les parties en conflit à assurer une protection efficace des civils. La résolution 1888 se concentre sur le renforcement du leadership, de l'expertise et d'autres capacités institutionnelles au sein des Nations Unies et dans les États membres pour mettre fin à la violence sexuelle liée aux conflits.

Ainsi, la communauté internationale a établi des cadres politiques pour assurer la représentation pleine et effective des femmes dans les processus de paix. Alors que nous marquons le 20<sup>e</sup> anniversaire de la

résolution 1325 du Conseil de sécurité, nous avons l'obligation de garantir la participation égale et effective des femmes aux processus de médiation et au règlement pacifique des différends.

## 3.2 Cadre politique de l'Union africaine

Au niveau continental, l'Union africaine (UA) a pris des mesures claires pour assurer l'inclusion du genre. La politique générale 2009 de l'UA offre le cadre principal du programme d'inclusion du genre de l'institution et s'appuie sur la déclaration solennelle de 2004 sur l'égalité des sexes en Afrique par les chefs d'État et de gouvernement africains. La politique générale de l'UA « reconnaît le statut égal des femmes et des hommes, des filles et des garçons. »<sup>21</sup> En conséquence, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA a adopté le principe de la parité hommes-femmes à 50/50 pour l'élection de ses commissaires.

Cet engagement se reflète également dans les agendas stratégiques de l'UA. Lors du lancement de la campagne « Faire la paix », l'UA a déclaré 2010 Année de la paix et de la sécurité et s'est engagée à faire de 2010-2020 la Décennie de la femme africaine. En 2014, l'Union africaine a nommé, pour la première fois, une envoyée spéciale pour les femmes, la paix et la sécurité. D'autres

initiatives programmatiques comprennent la réalisation d'études sur le sort des femmes et des enfants dans les zones touchées par les conflits. Compte tenu de l'importance du suivi et de l'établissement de rapports sur la mise en œuvre de l'agenda FPS pour garantir le respect des engagements, le Cadre de résultats continental (CRF) a été élaboré et adopté par la Commission de l'Union africaine (CUA) pour faciliter et accélérer sa mise en œuvre par les États membres de l'UA.

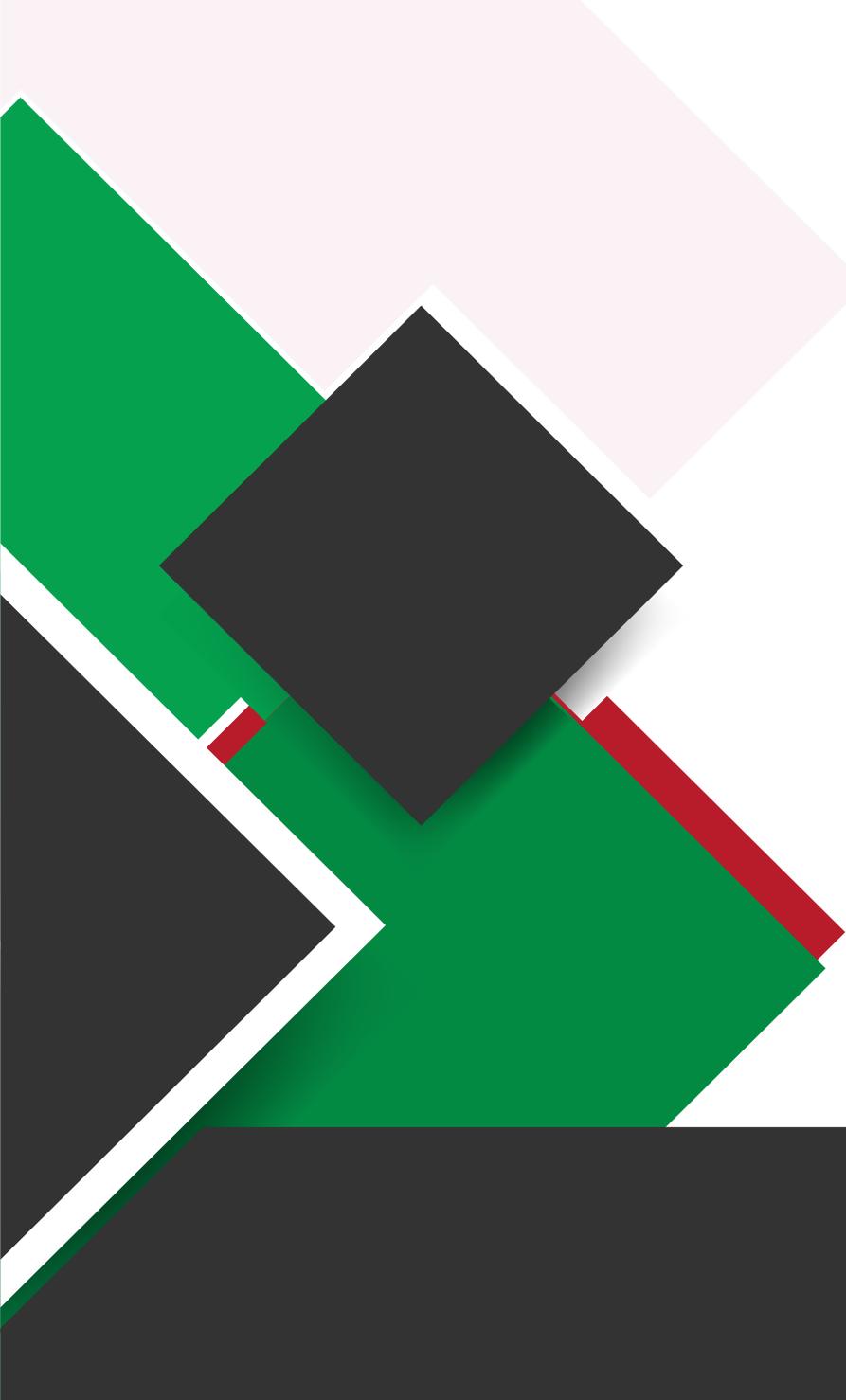
Depuis 2009, l'UA a encore progressé dans la professionnalisation de sa pratique de la médiation par la création d'une unité thématique, offrant une formation à la médiation au personnel et aux partenaires directs, tels que les médiateurs internes. En 2017, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA a créé le Réseau des femmes africaines dans la prévention des conflits et la médiation (FemWise-Afrique) afin de systématiser l'inclusion des femmes dans les stratégies de médiation de l'UA, les processus ainsi que les actions sur le terrain.

---

<sup>21</sup> Union africaine, 2009. Politique en matière de genre de l'Union africaine, p. 10



Le réseau a également été conçu pour promouvoir les actions de médiation à entreprendre directement par les femmes avec le soutien de l'UA, former la prochaine génération de femmes médiatrices, et renforcer le réseau des femmes qui aspirent à devenir médiatrices en les mettant en relation avec celles qui pratiquent ce domaine à différents niveaux.



## 4.0 L'inclusion du genre au niveau de la CEDEAO

## 4.0 L'inclusion du genre au niveau de la CEDEAO

### 4.1 Rendre le genre opérationnel dans les structures et processus institutionnels de la CEDEAO

Le 17 septembre 2010, la CEDEAO a adopté un plan d'action (2010-2015)<sup>22</sup> pour la mise en œuvre des RCSNU 1325 et 1820. Ce plan d'action vise à favoriser les synergies entre les différents acteurs à travers l'établissement d'un cadre stratégique et d'un plan d'action régional pour soutenir les plans d'action nationaux existants. En conséquence, le plan d'action de la CEDEAO prévoit des mesures concrètes pour assurer la mise en œuvre effective de la résolution 1325 dans chaque pays. Celles-ci comprennent la désignation de points focaux nationaux et régionaux dans les différentes institutions, ainsi que la publication de rapports périodiques et la tenue régulière de réunions de coordination.

Globalement, la déclaration repose sur quatre piliers : (1) la participation effective des femmes aux processus de paix, (2) la protection des femmes et des filles contre les violences sexuelles liées aux conflits, (3) la prévention par une plus grande implication des femmes dans la diplomatie préventive et la mise en place de systèmes d'alerte précoce, (4) les secours et le relèvement par l'accès à des soins et des

services humanitaires. Il prévoit également la mise en place de mécanismes de suivi et d'instruments d'évaluation, y compris des indicateurs spécifiques.

Avant l'adoption du plan d'action de la CEDEAO (2010-2015) susmentionné, en 2008, la CEDEAO a élaboré et adopté son cadre de prévention des conflits (CPCC). Ce cadre vise à intégrer la prévention des conflits dans les politiques et programmes de la CEDEAO et à renforcer les capacités et outils régionaux de prévention des conflits violents. Il comprend une composante spécifique consacrée aux femmes, à la paix et à la sécurité, ce qui démontre l'engagement de la CEDEAO à définir la sécurité du point de vue des besoins des populations de la région. À cet égard, la composante Femmes, paix et sécurité du CPCC, qui est l'effort le plus important de la CEDEAO à ce jour, fait directement référence à la RCSNU 1325 tout en reprenant les dispositions pertinentes des instruments existants de la CEDEAO.

En outre, l'élaboration du plan d'action de la composante Femmes, paix et sécurité du CPCC est une réalisation majeure et reflète

---

<sup>22</sup> Existe um Plano de Ação atualizado da componente Mulher, Paz e Segurança do Quadro de Prevenção de Conflitos da CEDEAO (2015-2020).

l'engagement ferme de la CEDEAO à mettre à l'œuvre l'agenda de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest. Pour soutenir la mise en œuvre du CPCC, la Commission a mis en place un Comité de pilotage interne dans lequel la Direction du genre est un membre actif, et elle a formulé un plan d'action Femmes, paix et sécurité 2012-2017 ainsi que préparé un plan prioritaire triennal pour la mise en œuvre de la composante Femmes, paix et sécurité du CPCC. En outre, en septembre 2010, lors d'un forum régional, les ministres de la CEDEAO ont adopté un plan d'action régional sur la mise

en œuvre des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité.

Par conséquent, on pourrait à juste titre affirmer que la CEDEAO dispose d'un cadre stratégique et opérationnel et d'instruments normatifs pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, et que certaines réalisations notables montrent comment l'intégration continue des normes de genre est absorbée par l'institution :



Création du Centre de développement du genre de la CEDEAO (CDGC) en 2003 en tant qu'agence spécialisée chargée d'initier et de faciliter le renforcement des capacités par la formation basée sur les connaissances et le transfert de compétences, le développement et la gestion de programmes pour les femmes et les hommes dans les secteurs public et privé afin d'aborder l'égalité des sexes dans les programmes d'intégration de la CEDEAO.



Création d'une Direction du genre pour formuler des politiques et des stratégies de genre et assurer l'intégration du genre dans les politiques, stratégies et programmes d'intégration de la CEDEAO.<sup>23</sup>



Création de plusieurs autres organes prometteurs de prévention des conflits pour sous-tendre son mandat, notamment le système d'alerte précoce, le Conseil de médiation et de sécurité, les bureaux des représentants permanents dans les États membres, le Conseil des sages (CdS) et les envoyés spéciaux.

<sup>23</sup> A Direção de Género, anteriormente na sede, foi agora transferida e fusionada com o Centro de Género em Dacar



La création du Réseau sur la paix et la sécurité des femmes dans l'espace CEDEAO (NOPSWECO) en juillet 2009 en tant que plateforme régionale de la société civile ayant pour mandat de coordonner et d'optimiser les rôles et les initiatives des femmes dans la prévention des conflits, la consolidation de la paix, la sécurité, la reconstruction post-conflit et la promotion des droits humains, en particulier des groupes vulnérables, afin de garantir une paix durable dans l'espace CEDEAO.



Le Centre de développement du genre de la CEDEAO à Dakar, en collaboration avec le Réseau femmes, paix et sécurité (WIPSEN-Afrique), le Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix (KA IPTC) et la GIZ, a élaboré un manuel de formation sur le genre, la paix et la sécurité.



Tous les États membres de la CEDEAO (à l'exception du Cap-Vert, du Bénin et du Niger) ont des plans d'action nationaux pour l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies et sont à divers stades de mise en œuvre avec un degré variable de réussite.



La création, en 2017, du Comité consultatif sur les femmes, la paix et la sécurité du Département des affaires politiques, de la paix et de la sécurité (PAPS), ainsi que le développement et le lancement ultérieur d'une ligne directrice sur les femmes, la paix et la sécurité pour guider un processus continu d'intégration du genre dans les programmes, activités et initiatives du Département.



Le Centre pour le développement du genre de la CEDEAO participe activement aux activités du Groupe de travail sur les femmes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest, qui est coordonné par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS). Le Groupe de travail a pour objectif général de faciliter une approche partagée et coordonnée dans la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies dans la région de la CEDEAO. Le groupe de travail a pour objectif général de faciliter une approche partagée et coordonnée de la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies dans l'espace CEDEAO en assurant une meilleure protection des droits des femmes dans les zones de conflit et de post-conflit ainsi que leur participation pleine et effective à tous les processus de paix et de sécurité dans la région.



L'élaboration d'un guide de la médiation de la CEDEAO en 2018. Par exemple, le principe 8 des lignes directrices est la sensibilité au genre et la médiation fondée sur le genre, qui souligne l'engagement de la CEDEAO à créer plus d'opportunités pour les femmes d'être impliquées dans les niveaux 1, 2 et 3 de la médiation et d'intégrer le genre dans toutes les interventions de diplomatie préventive et de médiation. Il met également l'accent sur le développement d'une stratégie de sensibilité et d'intégration du genre dans la sélection des médiations, des processus et des résultats de la médiation, y compris l'accent mis sur le développement des compétences.<sup>24</sup>



Le lancement du réseau ouest-africain des femmes dans la prévention des conflits et la médiation, FemWise-Afrique de l'Ouest les 5 et 6 novembre 2019, à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

Malgré l'énumération remarquable et non exclusive des réalisations susmentionnées, les défis d'un engagement clair des femmes dans les processus de médiation demeurent une lacune constante. On peut conclure que, bien qu'il existe des cadres normatifs solides, il reste une approche plutôt aléatoire et ponctuelle en ce qui concerne la participation des femmes aux processus de paix. Par conséquent, les parties prenantes internes de la CEDEAO doivent faire davantage pour promouvoir, renforcer et mieux coordonner l'intégration de la dimension de genre dans ses politiques et processus.

## 4.2 Le genre dans la médiation

Actuellement, l'utilisation des questions de genre dans le processus de médiation est en deçà des attentes des parties prenantes. Bien qu'il y ait beaucoup de preuves d'une médiation menée au niveau de la base dans de nombreux pays de la CEDEAO, y compris la prolifération de réseaux locaux et régionaux, l'intégration du genre, et

l'inclusion des femmes dans les processus de médiation restent plutôt ad hoc que systématiques et institutionnalisées, malgré les cadres normatifs existants. Les participants à l'atelier ont reconnu les nombreux rôles de soutien joués par les femmes dans la médiation et ont souligné l'importance de l'inclusion des femmes et la

<sup>24</sup> CEDEAO (2018) Lignes directrices de la médiation de la CEDEAO s, p. 54.

pertinence de l'intégration de la dimension de genre dans les processus de rétablissement et de consolidation de la paix.

La médiation est un terme qui recouvre une série d'instruments utilisés pour traiter les conflits intra et interétatiques. Elle comprend le processus de médiation en lui-même, la fourniture d'un soutien à la

médiation et les processus de dialogue fondés sur la médiation. Ces processus de médiation et de dialogue peuvent être activement soutenus par des tierces parties dotées des mandats appropriés et guidées par les cadres de médiation existants.

En termes d'orientation de la médiation, deux cadres définissent la médiation internationale actuelle:



*Le Guide pour une médiation efficace des Nations Unies (ONU) décrit la médiation comme un processus volontaire « par lequel une tierce partie aide deux ou plusieurs parties, avec leur consentement, à prévenir, gérer ou résoudre un conflit en les aidant à élaborer des accords mutuellement acceptables<sup>25</sup> ». Le terme de médiation de paix englobe l'ensemble du processus structuré de soutien aux négociations, depuis le contact initial entre les médiateurs et les parties au conflit jusqu'aux négociations de cessez-le-feu et à l'application des accords de paix. La médiation est donc un instrument qui peut être utilisé tout au long du cycle du conflit.*



*Dans le programme de dialogue et de médiation de la CEDEAO (PDM de la CEDEAO)<sup>26</sup>, la médiation est définie comme une négociation assistée dans laquelle un acteur externe entre dans le processus de rétablissement de la paix pour influencer et modifier le caractère des relations antérieures entre les parties en conflit. La médiation, dans le contexte de la médiation politique, est liée à trois autres types d'interventions informelles : la conciliation, les bons offices et mission d'établissement des faits. La conciliation implique qu'un tiers de confiance assure un lien de communication informel entre les antagonistes dans le but d'identifier les principaux problèmes, de faire baisser la tension et d'encourager les parties concernées à s'orienter vers une interaction directe, telle que la négociation, pour régler leurs différends. Les formes connexes d'intervention limitée d'une tierce partie comprennent les bons offices, où l'intermédiaire agit simplement comme un médiateur, et l'établissement des faits, où une tierce partie évalue la situation et fournit une déclaration aux parties. En pratique, toutes ces méthodes se recoupent avec la médiation.*

<sup>25</sup> Nations unies (2012). Guide pour une médiation efficace, p. 4.

<sup>26</sup> CEDEAO (2018) Curricula de dialogue et de médiation – Manuel, p. 10

Les processus de paix se déroulent à différents niveaux sociétaux (voies) et sont souvent soutenus par des tiers extérieurs :

#### Types d'acteurs internes

##### Direction supérieure

(Gouvernements : dirigeants de mouvements d'opposition ou d'entités non reconnues)

##### Leadership supérieur

(informel)

##### Direction intermédiaire

(Personnages de pouvoir régionaux (ex. dignitaires religieux, universitaires, intellectuels)

##### Direction de base

(Líderes locaux, ex. promotores comunitários, ONG da base)

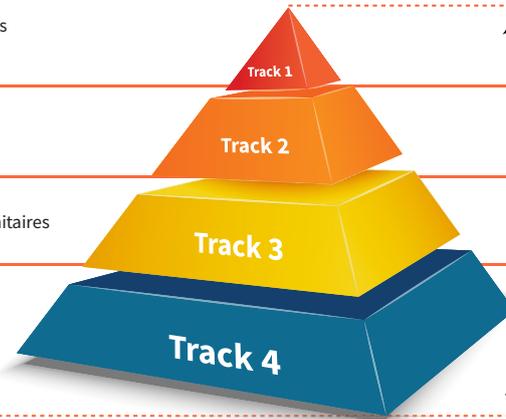
#### Formats de médiation de paix

Négociations de haut niveau, souvent menées par les Nations unies, les organisations multilatérales et régionales ou d'éminentes personnes.

Dialogues nationaux, informels de médiations

Voie 2 : ateliers de dialogue/résolution de problèmes, médiation par (1) ONG ou des comités locaux de paix, \*

Comités locaux pour la paix, programmes de médiation communautaire, médiateurs d'initiés



Le premier niveau (voie I) comprend les dirigeants d'un pays (par exemple, politiques et/ou militaires). Le deuxième niveau (voie II) comprend les personnalités de premier plan de la société, telles que les dignitaires religieux, les intellectuels, les partis politiques et les figures de proue régionales. Le niveau 3 comprend les personnalités de la société civile au niveau local et les initiatives de la base. Le travail sur le terrain a mis en évidence la nécessité d'élargir cette structure à trois niveaux pour y inclure une composante supplémentaire : le niveau de la voie I.5, qui fait référence aux décideurs politiques de haut niveau, mais dans des cadres informels et non officiels. Ces processus de médiation/dialogue de la voie I.5 servent souvent à trier et à préparer les pourparlers de la voie I, à élaborer des options et à aider les parties à s'entendre et à développer des options et de contribuer à une meilleure compréhension entre les

parties au conflit. Le potentiel offert par la médiation de paix ne peut être pleinement exploité que par une interaction coordonnée entre ces voies. Un processus de paix durable nécessite donc souvent une approche à voies multiples, ce qui ne signifie pas seulement mener des activités sur toutes les voies, mais aussi relier ces activités entre elles de manière à accroître leur efficacité.

La facilitation des dialogues par des tiers est comprise dans l'expression « médiation de paix », car elle recoupe largement la médiation, en particulier le style de médiation facilitatrice. Alors que la médiation tente de parvenir à des accords substantiels qui résolvent les problèmes au cœur d'un conflit, l'objectif premier du dialogue est d'en apprendre davantage et de mieux comprendre les points de vue et les besoins de l'adversaire, afin de

transformer la relation, de créer la confiance et, dans de nombreux cas, de jeter les bases d'accords substantiels à un stade ultérieur. Les dialogues de la voie I.5, de la voie II ou de la voie III sont souvent engagés pour explorer l'état de préparation aux négociations officielles, lorsque les pourparlers de paix officiels sont dans l'impasse, pour élargir la participation et le soutien du public aux processus de paix officiels existants, ou pour garantir une mise en œuvre durable des accords de paix. Ils sont donc une composante essentielle d'une approche à voies multiples efficace. Les dialogues sont généralement facilités par une tierce partie dont le rôle, les méthodes et les compétences sont très similaires à ceux d'un médiateur facilitateur : les facilitateurs de dialogue aident les parties prenantes impliquées à communiquer leurs positions et leurs intérêts, à désenvenimer les sujets litigieux en les formulant différemment et à favoriser la compréhension mutuelle.<sup>27</sup>

Si les femmes sont encore très peu

nombreuses dans les négociations de niveau voie I, elles représentent de nombreuses voix dans les voies 2 et 3. L'élargissement de la participation des femmes peut donner des résultats positifs dans la mise en œuvre d'un accord négocié et conclu par médiation, ce qui est également largement confirmé par la recherche sur le terrain. Les résultats de la recherche indiquent une faible représentation des femmes au niveau de la voie I, un manque d'initiatives adaptées de renforcement des capacités pour garantir la présence des femmes dans l'équipe de médiation ou dans les délégations d'un médiateur et un manque de stratégie et de politique de médiation coordonnées. Il semble également y avoir un manque général de liens et de synergies entre la façon dont la CEDEAO aborde l'intégration du genre au niveau politique et au niveau opérationnel, c'est-à-dire la traduction de la politique en programmes et interventions pratiques et opérationnels qui visent systématiquement l'inclusion des femmes dans les processus de médiation.

### 4.3 Cadre politique de la CEDEAO

Comme l'a souligné le Dr Sintiki Tarfa Ugbe, un nombre important d'efforts ont été déployés au niveau politique pour intégrer le rôle des femmes dans les processus de paix. En tant qu'institution normative, la

CEDEAO a développé et adopté un cadre normatif solide sur le genre, la paix et la sécurité.

Sept politiques clés fournissent un cadre

---

<sup>27</sup> Fondation Berghof (2012) Glossaire Berghof sur la transformation des conflits. Berlin : Fondation Berghof, p. 28 et suivantes.

normatif pour l'intersection entre la médiation et le programme d'intégration du genre de la CEDEAO. Ces instruments comprennent : le Protocole de la CEDEAO de 1999 relatif au mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité, le Protocole additionnel de la CEDEAO de 2001 sur la démocratie et la bonne gouvernance ; l'Acte additionnel relatif à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO (2015) ; la Politique de la CEDEAO en matière de genre (2005) ; le Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO (CPCC) de 2008 ; le Statut du Conseil des sages de la CEDEAO de 2016 et les Directives de médiation de la CEDEAO de 2018.

Les ressources supplémentaires de la CEDEAO comprennent :

L'article 63 du Traité révisé de la CEDEAO (1993) sur les femmes et le développement stipule la formulation, l'harmonisation, la coordination et la mise en place de politiques et de programmes appropriés pour améliorer les conditions économiques, sociales et culturelles des femmes, comme indiqué dans la politique du genre et le cadre stratégique d'action de la CEDEAO approuvée en 2005.

Plan d'action pour les femmes, la paix et la sécurité du Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO (CPCC) 2017-2020 validé par les experts et adopté par les ministres du Genre et des Affaires féminines de la CEDEAO lors de la réunion tenue du 7 au 10 février 2017 à Abidjan, en Côte d'Ivoire, puis adopté par la 51e session ordinaire du Conseil des ministres en juin 2017 à Monrovia, au Liberia.

Cadre stratégique et plan d'action de la CEDEAO en matière de genre et d'élections (2017-2022) validé par les experts et adopté par les ministres du Genre et des Affaires féminines de la CEDEAO lors de la réunion tenue du 7 au 10 février 2017 à Abidjan, en Côte d'Ivoire, puis adopté par la 51e session ordinaire du Conseil des ministres en juin 2017 à Monrovia, au Liberia.

Manuel de la CEDEAO sur l'intégration du genre dans l'alerte précoce et la réponse précoce, élaboré en 2018.

Plan d'action du CPCC : Femmes, paix et sécurité (2018-2020).

L'élaboration de procédures opérationnelles normalisées (PON) pour la politique de genre de la CEDEAO appelle à la prise en compte du genre et de l'égalité dans tous les protocoles, déclarations et accords de la CEDEAO. La Direction des affaires humanitaires et sociales de la CEDEAO, basée à Abuja, au Nigeria, et le Centre pour le développement du genre à Dakar, au Sénégal, sont chargés de produire des connaissances sur l'intégration du genre au niveau



national. Le Centre pour le développement du genre de la CEDEAO a réussi à mobiliser les femmes, la société civile et le secteur privé d'Afrique de l'Ouest pour participer aux processus de paix régionaux. En outre, le CPCC souligne le rôle important que les femmes devraient jouer dans la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest. Dans le cadre de la composante « Femmes, paix et sécurité », la Commission de la CEDEAO vise à « propulser et consolider le rôle et la contribution des femmes au centre de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des initiatives de prévention et de résolution des conflits, de consolidation de la paix et d'aide humanitaire, tout en renforçant les mécanismes régionaux et nationaux de protection et de promotion des femmes ».<sup>28</sup>

Le CPCC définit les programmes, les activités, les résultats et les critères de référence pour l'opérationnalisation de la composante « Femmes, paix et sécurité. »

Notamment :

### **SECTION 81 FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ<sup>29</sup>**

*Cette composante vise à faciliter la mise en œuvre des dispositions de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, des dispositions pertinentes du traité révisé de la CEDEAO, en particulier l'article 63, des dispositions pertinentes du mécanisme et des dispositions des articles 40 à 43 du protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance. Les objectifs de la composante Femmes, paix et sécurité du CPCC visent à propulser et consolider le rôle et la contribution des femmes au centre de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la prévention et de la résolution des conflits, de consolidation de la paix et des initiatives humanitaires, tout en renforçant les mécanismes régionaux et nationaux de protection et de promotion des femmes.*

**La section 82 du même document décrit les diverses activités visant à renforcer le rôle, la visibilité et l'impact des femmes dans le domaine de la paix et de la sécurité<sup>30</sup>, notamment en relation avec les processus de médiation :**

---

<sup>28</sup> Cadre de prévention des conflits de la CEDEAO (2008) Règlement MSC/REG.1/01/08, P54

<sup>29</sup> Ibid, p. 54

<sup>30</sup> Au moment de la rédaction du rapport de l'atelier, un autre rapport commandé couvre les activités décrites dans la section 82 a).

La CEDEAO prendra des mesures pratiques pour accroître le nombre de femmes occupant des postes de responsabilité sur les questions de paix et de sécurité au sein de la Commission et des autres institutions de la CEDEAO, et les États membres prendront également des mesures pratiques pour augmenter le nombre de femmes occupant des postes de responsabilité sur les questions de paix et de sécurité dans les institutions gouvernementales à tous les niveaux.

### **SECTION 51(F) DIPLOMATIE PRÉVENTIVE<sup>31</sup>**

*Ateliers et séminaires de renforcement des capacités sur la médiation et la résolution alternative des conflits pour les instances locales de maintien de la paix, notamment les chefs traditionnels, les leaders religieux, les organisations féminines, les organisations de jeunes et autres organisations de la société civile.*

La Division de la facilitation de la médiation (DFM), par laquelle la CEDEAO a institutionnalisé la structure de médiation au sein du système de la CEDEAO, tire son mandat de la composante diplomatie préventive du CPCC et des articles 8 et 9 de la Déclaration de Monrovia de 2010.<sup>33</sup>

Le principe 8 des lignes directrices de la médiation de la CEDEAO sur « la sensibilité au genre et la médiation fondée sur le genre » souligne l'engagement de la CEDEAO à créer des opportunités pour que les femmes soient impliquées dans les voies 1, 2 et 3 de la médiation et à intégrer le genre dans toutes ses interventions de diplomatie préventive et de médiation. L'article 2 (5) du Statut du Conseil des sages appelle à une représentation féminine d'au moins 30 % dans sa composition.

Le protocole additionnel de la CEDEAO de 2001 sur la démocratie et la bonne gouvernance<sup>34</sup> fait référence à ce qui suit :

---

<sup>31</sup> Ibid, p. 27

<sup>32</sup> Désormais Division de la médiation et de la coordination des affaires politiques régionales (MCRPAD)

<sup>33</sup> Odigie, B. 2016. L'institutionnalisation du soutien à la médiation au sein de la Commission de la CEDEAO. (ACCORD), Policy and Practice Brief, 042, Durban : Afrique du Sud pp. 4-5.

<sup>34</sup> [http://www.internationaldemocracywatch.org/attachments/350\\_ECOWAS%20Protocol%20on%20Democracy%20and%20Good%20Governance.pdf](http://www.internationaldemocracywatch.org/attachments/350_ECOWAS%20Protocol%20on%20Democracy%20and%20Good%20Governance.pdf) [consulté le 26 octobre 2018]

## **SECTION VIII : FEMMES, ENFANTS ET JEUNES**<sup>35</sup>

### **ARTICLE 40 :**

*Les États membres conviennent de ce que l'épanouissement et la promotion de la femme sont un gage de développement, de progrès et de paix dans la société. Ils s'engagent en conséquence à éliminer toutes formes de pratiques préjudiciables, dégradantes et discriminatoires à l'égard des femmes.*

### **ARTICLE 43 :**

*Le Secrétariat exécutif devra mettre en place en son sein toutes structures utiles pour s'assurer de la mise en œuvre efficace des politiques communes et programmes relatifs à l'éducation, à la promotion, et à l'épanouissement de la femme et de la jeunesse.*

Dans ce contexte, la CEDEAO a donné le mandat au Secrétariat exécutif de mettre en œuvre les dispositions visant la centralité des femmes dans les processus de paix.

D'autres documents connexes, mettant l'accent sur les aspects de l'intégration de la dimension de genre, sont :

- La Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre (2006)
- L'Acte additionnel de 2015 sur l'égalité des droits entre les femmes et les hommes pour un développement durable dans l'espace CEDEAO.<sup>36</sup>

**Il faut souligner l'art. 12 de l'Acte additionnel de 2015 délimitant le concept de parité entre les sexes :**<sup>37</sup>

---

<sup>35</sup> Ibid, p. 21

<sup>36</sup> <http://www.ccdg.ecowas.int/wp-content/uploads/Supplementary-Act-on-Gender-Equality.pdf> [accedido em 23 de Outubro de 2018]

<sup>37</sup> <http://www.ccdg.ecowas.int/wp-content/uploads/Supplementary-Act-on-Gender-Equality.pdf> [accedido em 9 de Dez de 2018]

## **ARTICLE 12:**

1. *Les États membres adoptent des mesures législatives et d'autres stratégies pour assurer l'égalité de participation des femmes et des hommes à tous les processus électoraux, y compris l'administration des élections et le vote.*
  
2. *1. Les États membres assurent la participation égale des femmes et des hommes au processus de désignation de représentants politiques et à la prise de décisions par l'adoption de lois et la mise en place de politiques, stratégies et programmes visant à :*
  - (a) *Renforcer la capacité des femmes à participer effectivement par le biais de formations et de tutorats au leadership et de sensibilisation aux questions de genre;*
  - (b) *Renforcer la capacité des jeunes par le biais de formation et de mentorats au leadership et à l'engagement citoyen;*
  - (c) *Créer des structures destinées à améliorer l'intégration de l'EFH dans l'éducation civique.*

Les dispositions susmentionnées sont essentielles pour ancrer la prise de décision intégrant la dimension de genre au plus haut niveau gouvernemental dans les États membres, pour permettre une représentation égale et une équité des voix et pour s'assurer que davantage de voix féminines soient représentées dans les processus de médiation de la voie I. Elles fournissent donc un cadre pratique sur lequel convergent les programmes de la CEDEAO en matière de genre et de médiation.



## 5.0 Études de cas

## 5.0 Études de cas

### 5.1 Guinée-Bissau

L'étude de cas sur la Guinée-Bissau a eu lieu pendant l'atelier qui s'est tenu en octobre 2018 à Abuja, au Nigeria.

Pour commencer l'exploration, le conseiller politique du représentant spécial de la CEDEAO en Guinée-Bissau a présenté les dimensions sociopolitiques de la crise en Guinée-Bissau, avec le coup d'État de 2012 et l'impasse politique intervenus en 2015. La Guinée-Bissau a demandé à la CEDEAO de jouer un rôle de médiateur dans l'intérêt de la stabilité du pays. En octobre 2016, l'accord de Conakry a établi une feuille de route pour la réforme du pays, notamment des réformes institutionnelles et électorales, et plus particulièrement la désignation consensuelle d'un Premier ministre et d'un gouvernement plus inclusif. En outre, les 15 membres dissidents du principal parti politique, le *Partido Africano para a Independência da Guiné e Cabo Verde (PAIGC)*, ont fait part de leurs exigences concernant le calendrier et le processus. Après un an de vide institutionnel et d'instabilité, un sommet extraordinaire a eu lieu à Lomé le 14 avril 2018. Grâce à l'engagement de la médiation, il y a eu un accord sur la nomination du Premier ministre, ainsi qu'un accord sur le report des élections législatives. M. Aristide Gomes a été nommé Premier ministre et a dirigé le gouvernement qui a assuré la tenue des

élections législatives, qui ont eu lieu le 10 mars 2019, après avoir été reportées de la date initialement prévue du 18 novembre 2018.

Cette présentation a fourni une toile de fond solide pour les contributions d'une représentante du groupe des femmes en Guinée-Bissau. Elle a exposé les différentes stratégies et mécanismes permettant aux femmes de la voie III de s'impliquer et d'influencer les négociations de la voie I et leurs résultats. En ce qui concerne la relance des pourparlers de Lomé, les femmes se sont fortement impliquées dans la facilitation du dialogue. Le moment était propice à leur participation, notamment en raison de deux années d'impasse politique et de crise institutionnelle. Grâce à leur envergure et à leur approche de facilitation, les femmes ont pu consulter non seulement le président de la Guinée-Bissau, mais aussi communiquer et coordonner avec les acteurs internationaux. Les modalités de l'action participative, de la consultation et du statut d'observateur étaient les suivantes : la construction d'une solidarité entre les femmes au sein des OSC, les femmes des partis politiques et les femmes dans les zones rurales, toutes réunies par une approche apolitique et impartiale de la résolution du conflit. Bien que les femmes aient couru le risque d'être manipulées,

elles ont pu accroître leur degré de légitimité et de crédibilité et le Conseil des femmes a joué le rôle de facilitateur du dialogue entre les groupes et agents politiques qui ne pouvaient pas être vus en contact direct les uns avec les autres.

Le Conseil des femmes a œuvré à l'établissement d'un pacte de stabilité national, fondé sur les principes d'inclusion (comprenant le président, le Premier ministre, tous les partis politiques et les partenaires financiers et techniques). Ayant intégré plus de 70 femmes de tous les horizons sociopolitiques de la Guinée-Bissau, les femmes ont constamment appelé à la promotion de la paix et de la cohésion sociale, en canalisant toutes les voix de manière égale et équitable. La coordination efficace des interactions entre les voies I et III reste un défi. Alors qu'il y a eu une grande implication et une participation effective au niveau national, le niveau international reste largement limité à la sphère des élites, ne laissant aucun espace ou place pour des canaux de communication entre le Conseil des femmes et les processus de médiation internationaux. Dans l'ensemble, les OSC n'ont pas été consultées et n'ont pas fait partie du processus de médiation de la CEDEAO.

La conseillère en matière de genre du BINUGBIS a également présenté ses points de discussion sur la manière dont le

BINUGBIS renforce l'intégration du genre dans le contexte de la paix et de la sécurité en Guinée-Bissau. En raison de leurs engagements normatifs, les agences de l'ONU, et en particulier les opérations de maintien de la paix, sont très sensibles à la question de l'inclusion des femmes et de l'intégration du genre dans les processus de médiation. Le BINUGBIS s'est appuyé sur le Fonds des Nations unies pour la consolidation de la paix (PBF) pour un projet intitulé « Dialogue politique et réconciliation nationale », financé pour un peu moins d'un million de dollars et bien conçu pour impliquer la société civile dans toutes ses composantes et fonctions. Au même moment, la société civile prenait son propre envol, avec de nombreuses initiatives parallèles qui se développaient également dans la région (Institut Gorée, RESFECO, les plateformes de femmes et de jeunes qui ont été invitées à la formation sur la prévention de la violence électorale soutenue par la CEDEAO ; le groupe de travail sur les femmes, les jeunes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel). Le succès de la facilitation du dialogue en particulier, au cours de l'année 2017, reposait sur la crédibilité du groupe de femmes et sur le fait que les principaux interlocuteurs se sentaient à l'aise de les rencontrer dans un cadre confidentiel, car ils faisaient confiance à leur intégrité personnelle, et ne se sentaient pas

Parmi les recommandations formulées à l'issue des présentations, citons l'appel à tirer des enseignements et à définir les meilleures pratiques dans les processus de paix, l'établissement d'une liste de contrôle sur l'intégration de la dimension de genre à inclure dans les procédures opérationnelles normalisées (PON), ainsi que le compte rendu et l'évaluation appropriés de la contribution des femmes aux processus de paix et à la médiation.

## 5.2 Nord Nigeria

L'étude de cas sur la participation des femmes aux processus de paix dans le nord du Nigeria a été présentée lors de l'atelier qui s'est tenu en octobre 2018 à Abuja, au Nigeria.

Hamsatu Allamin, membre de l'UA-FemWise Afrique et fondatrice et directrice exécutive de la Fondation Allamin, a présenté les aspects de son travail lorsqu'elle était impliquée dans la recherche des informations, la documentation et la galvanisation des communautés locales et des mères des combattants de Boko Haram pour prévenir les conflits et endiguer la violence. Elle a souligné les efforts pratiques de prévention des conflits en explorant, avec les participants, les toutes premières interventions qui ont eu lieu sous l'égide du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la création de voies alternatives pour les membres non idéologiques de

Boko Haram. La dégradation alarmante de la situation humanitaire a conduit à la mise en place de réseaux sociaux incluant des victimes de violences sexuelles, des réseaux de survivants, d'épouses et de mères, et à la collecte de récits et de témoignages de victimes, de survivants et de bourreaux. Les défis à relever pour trouver des solutions alternatives au conflit qui fait rage sont considérables. Certains de ces défis sont liés au conflit violent en cours, à l'inadéquation des compétences, à la capacité de résolution des conflits, aux ressources, à la peur et à l'apathie des parties lésées ainsi qu'à une culture du silence.

Certaines de ses recommandations portent sur le profilage et le ciblage des sources de financement de Boko Haram, l'encouragement du Nigeria et de ses voisins à embrasser le dialogue comme une voie alternative à la gestion des conflits, et une cartographie complète de tous les groupes vulnérables relativement à l'insurrection (y compris les veuves, les orphelins, les femmes combattantes, etc.), car ces acteurs continuent d'être marginalisés et stigmatisés avec le scénario le plus probable de provoquer plus de violence et un conflit récurrent.

## 5.3 Togo

L'étude de cas sur le Togo a été extraite d'entretiens structurés, de recherches documentaires et de la triangulation avec des données de source ouverte.

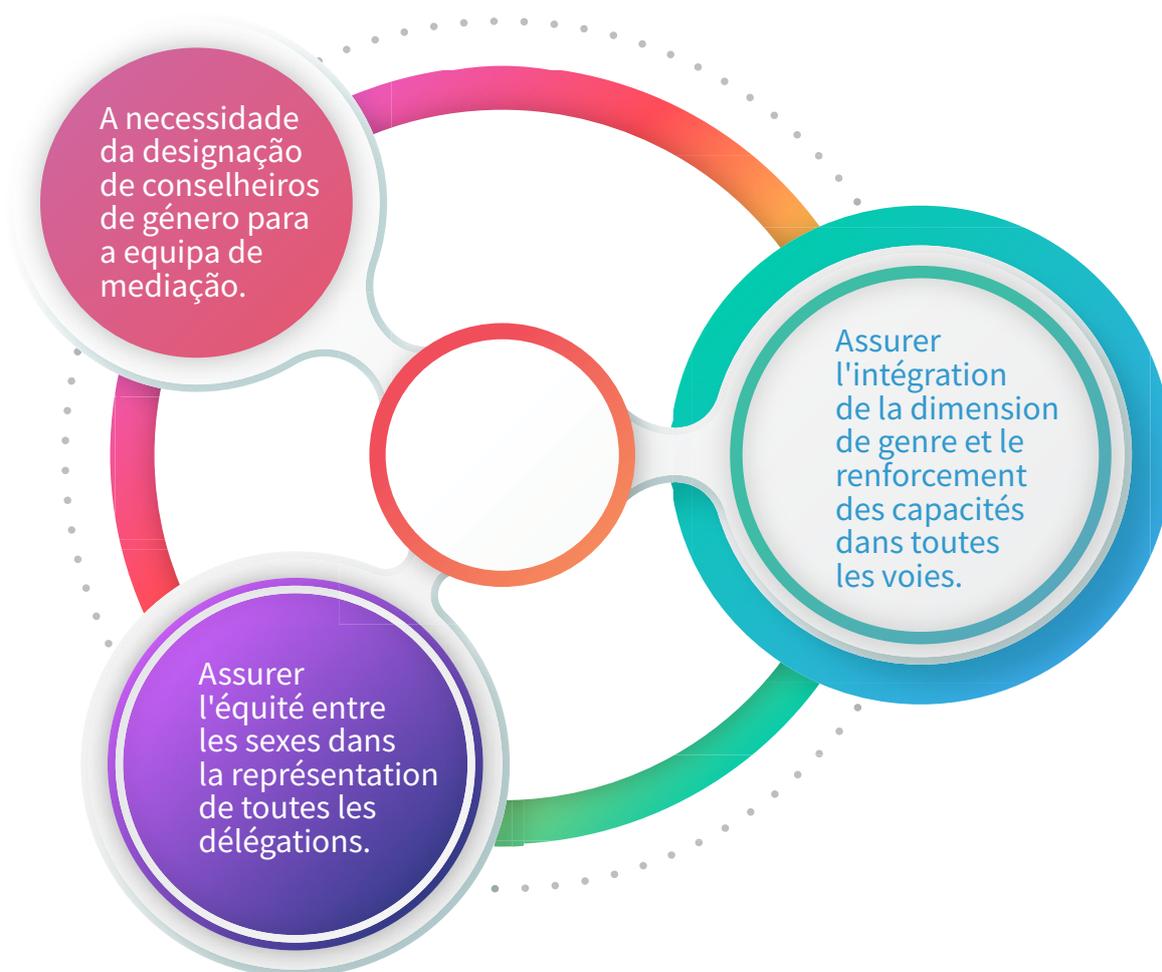
Le Togo a expérimenté le partage du pouvoir il y a plus de dix ans, avec des résultats mitigés. Après une élection sanglante qui a fait 500 morts, l'Accord politique global (APG) a été signé en 2006 et a pris définitivement fin en 2010. L'accord de partage du pouvoir comprenait un large éventail de réformes. Outre un gouvernement d'unité nationale (que le principal parti d'opposition a boycotté) dirigé par une figure modérée de l'opposition, l'APG prévoyait des élections législatives transparentes et une commission électorale remaniée, ainsi que d'autres réformes constitutionnelles et sécuritaires. En raison principalement de la résistance du parti au pouvoir et des luttes intestines entre les partis d'opposition, l'APG n'a pas répondu aux attentes. Un grand nombre de réformes de l'APG n'ont pas été mises en œuvre, notamment les réformes constitutionnelles et la question de la limitation des mandats présidentiels – une question persistante qui a déclenché des protestations dans un passé récent.

Quelques manifestations ont été organisées au Togo par les partis de l'opposition pour demander au pays de revenir à la constitution de 1992 qui impose une limitation des mandats présidentiels. Faure Gnassingbé est au pouvoir depuis 2005 après le décès de son père, le général Gnassingbé Eyadema, qui a été président du Togo de 1967 à 2005. Les manifestations

anti-Gnassingbé qui ont débuté en août 2017 ont vu des centaines de milliers de personnes descendre dans la rue à travers le pays, faisant quelques morts et de nombreux blessés. Les manifestations ont été lancées par le principal parti d'opposition, le PNP et le CAP 2015, une coalition de cinq petits partis d'opposition avant de s'élargir à 14 partis, exigeant la démission de Faure Gnassingbé « l'arrêt du processus électoral actuel » et « des réformes institutionnelles », ainsi que « l'accomplissement du reste des mesures d'apaisement », dans le cadre du dialogue politique. Le gouvernement togolais a réagi en imposant l'interdiction des manifestations prévues.

L'intervention et l'influence éventuelles de la CEDEAO sur le processus ont ouvert la voie à une feuille de route convenue qui a conduit à la tenue des élections législatives reportées le 20 décembre 2018, et à l'éventuelle promulgation d'une constitution amendée intégrant la limitation du mandat du président et des membres du parlement, parmi d'autres réformes institutionnelles clés. Alors que les femmes ont été les moteurs de la protestation et de la prévention des conflits au niveau de la base, certains rapports semblent suggérer qu'au moins les 14 partis d'opposition ont compté des femmes parmi les délégations de négociation. Comme dans l'étude de cas sur la Guinée-Bissau, il

n'y a pas eu de prise en compte systématique visible du genre dans le processus de médiation de la CEDEAO. Par conséquent, les leçons tirées de l'étude de cas sur la Guinée-Bissau s'appliquent également au cas du Togo, en particulier :





## 6.0 Meilleures pratiques et défis

## 6.0 Meilleures pratiques et défis

En raison de la nature ad hoc de l'inclusion et de la participation des femmes dans les processus de médiation de la CEDEAO, la tâche d'identification des meilleures pratiques n'a pas été achevée pendant le cycle de vie du rapport d'évaluation. D'un point de vue général, l'Acte additionnel de 2015 de la CEDEAO relatif à l'égalité de droits entre les femmes et les hommes, le seul cadre juridique spécifique au genre dans la CEDEAO, est également une avancée louable pour l'organisation. L'Acte a émergé, en partie, en raison de « l'inefficacité des droits des femmes malgré l'existence d'instruments juridiques » dans la région.<sup>38</sup> L'Acte établit un cadre solide pour protéger les droits sociaux et économiques des femmes en Afrique de l'Ouest.

Les rapports sur l'intégration du genre dans la médiation en Afrique et même dans le monde sont peu nombreux.<sup>39</sup> Pourtant, le continent a enregistré des succès qui mettent en évidence certains des avantages que les femmes apportent à ces processus de paix, en particulier ceux soutenus par des accords de médiation formels. Dans le processus de médiation qui a suivi les violences post-électorales de 2007 au Kenya, le panel de médiation de l'Union africaine était composé d'un mélange

impressionnant de genres. Les deux principaux médiateurs étaient Kofi Annan et Graça Machel, qui ont suscité la participation des femmes dans un processus qui comptait déjà des mouvements de femmes à la base.

Les défis de l'intégration de la dimension de genre dans la médiation découlent des faiblesses du programme d'intégration de la dimension de genre de la CEDEAO, qui ne dispose pas d'une vaste stratégie d'inclusion de la dimension de genre. Au contraire, l'intégration du genre est laissée à la discrétion des individus au sein de l'institution. Cette évaluation reconnaît que cette importante lacune existe au niveau de la politique de la CEDEAO.

En ce qui concerne la médiation de la voie I, le défi fondamental concernant l'implication des femmes est ancré dans l'architecture de paix et de sécurité de la CEDEAO. Malgré le cadre normatif de la CEDEAO pour l'inclusion du genre, la plus haute instance de décision, d'approbation ou de délégation d'autorité pour tout effort de médiation est la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO. La participation à la médiation à ce niveau est donc basée sur leur pouvoir et leur statut, et

---

<sup>38</sup> CEDEAO, 2015. Acte additionnel relatif à l'égalité des droits entre les femmes et les hommes pour un développement durable dans la région de la CEDEAO, p. 6.

<sup>39</sup> Une étude portant sur 31 processus de paix majeurs entre 1992 et 2011 révèle que seuls 4 % des signataires, 2,4 % des médiateurs en chef, 3,7 % des témoins et 9 % des négociateurs sont/étaient des femmes. Nations Unies Femmes. 2012. Participation des femmes aux négociations de paix : Connexions entre présence et influence. Disponible sur : [www.peacemaker.un.org](http://www.peacemaker.un.org)

non sur leur sexe. Dans tous les conflits prolongés qui ont ravagé certains pays d'Afrique de l'Ouest avec un réel potentiel de menaces transfrontalières et régionales pour la sécurité, les décisions d'engager une médiation de la voie I dans ces conflits ont été prises uniquement au plus haut niveau de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement. Ces décisions ont toujours et très majoritairement désigné un président en exercice. Ce fut le cas en Côte d'Ivoire, au Mali, en Gambie et récemment au Togo.

Étant donné l'accès limité des femmes à ces postes politiques de haut niveau dans les États membres, cette disposition ferme effectivement l'espace pour les femmes au plus haut niveau de prise de décision dans la CEDEAO, laissant ainsi très peu de place à l'inclusion du genre. Les décisions relatives à la création d'une équipe de médiation de type voie I et à la nomination des membres de l'équipe sont donc presque exclusivement entre les mains des hommes. Pendant quatorze ans, lorsque la présidente Ellen John Sirleaf dirigeait le Liberia, ces décisions comptaient au moins une femme. Avec la récente transition pacifique, début 2018, ayant vu l'élection du président George Weah, les quinze (15) chefs d'État sont à nouveau tous des hommes.<sup>40</sup>

En général, les défis suivants ont été relevés au cours de la période d'évaluation :

- Accès limité des femmes aux espaces de médiation de haut niveau. Cela vaut aussi bien pour l'adhésion aux processus de médiation de la voie I que pour le processus décisionnel qui nomme les médiateurs de haut niveau.
- Peu d'hommes et de femmes formés ayant une expertise en matière d'intégration de la dimension de genre. Plus spécifiquement, il y a peu de femmes médiatrices et négociatrices formées pour assurer un équilibre dans la nomination des médiateurs. La formation est souvent dispensée de manière ad hoc, sans stratégie prépondérante garantissant que les femmes ayant reçu cette formation seront finalement nommées médiatrices, facilitatrices, envoyées spéciales ou représentantes spéciales et permanentes.
- Nuances et inhibitions culturelles, notamment en ce qui concerne l'organisation patriarcale de la région. Les restrictions et les attentes liées au genre empêchent les femmes de participer pleinement à la médiation, car

---

<sup>40</sup> Au moment de la rédaction du rapport, il n'y a pas suffisamment de données disponibles sur le nombre de femmes ministres des affaires étrangères dans les États membres. En outre, il n'y a pas de corrélation entre la capacité d'une femme titulaire d'un portefeuille politique et l'utilisation de cette même personne dans des missions ou des initiatives de médiation, car plusieurs autres critères doivent être respectés avant de s'engager dans une initiative de médiation.

le processus n'est souvent pas adapté ou sensible au genre. Par exemple, la prise de décision tard dans la nuit peut empêcher la participation de nombreuses femmes ayant des obligations familiales ou même affecter la réputation professionnelle des femmes.

- Non-application en stratégies programmatiques concrètes des traités de la CEDEAO et adhésion aux cadres normatifs et aux conventions internationales.
- Absence de procédures opérationnelles normalisées intégrant clairement la dimension de genre dans la médiation et les autres processus de paix.
- Absence d'outils d'analyse des conflits sensibles au genre adaptés au contexte.
- Une volonté politique limitée au sein de la direction de la CEDEAO et des États membres pour assurer un équilibre entre les sexes dans la nomination des personnes en tant qu'émissaires, facilitateurs ou médiateurs dans les processus de paix.
- Le manque de financement, en particulier le financement local (flux de fonds propres de la CEDEAO) qui est dépourvu d'influences extérieures, et de plus, le soutien à la budgétisation sensible au genre pour l'intégration de l'égalité des sexes est principalement dirigé par les donateurs.
- Manque de liens, de synergies et de coordination entre la manière dont la CEDEAO aborde l'intégration du genre au niveau politique et au niveau opérationnel, c'est-à-dire les efforts visant à inclure les femmes dans le processus de prise de décision.

## 6.1 Points d'action immédiate

La section 8 du rapport présente une série de recommandations pertinentes, dont certaines des actions les plus immédiates sont :

1. Poursuivre le soutien via la DAP afin de renforcer les capacités à intégrer la médiation et le genre dans toutes les actions et initiatives de médiation de la CEDEAO ;
2. Soutenir la nomination et la désignation de conseillers en genre dans les missions de médiation de la CEDEAO ainsi qu'au plus haut niveau de décision ;

- 
3. Les parties prenantes internes de la CEDEAO doivent inclure des marqueurs de genre dans leurs rapports aux plus hautes autorités décisionnelles afin d'obtenir des rapports intégrant le genre et de continuer à travailler à la désagrégation des données.



## 7.0 Conclusion

## 7.0 Conclusion

En conclusion, le rapport d'évaluation n'a pas été en mesure de qualifier la manière dont les femmes influencent les processus de médiation, et comment le rôle des femmes médiatrices a généré de meilleurs résultats en termes de genre. Ceci est en partie dû à un manque de données de recherche, de méthode de recherche, et à un manque d'études de cas accessibles. Pour aller de l'avant, l'une des prochaines étapes clés serait d'élargir l'objectif de la recherche, en soulignant l'importance de l'influence des femmes sur le processus de paix par la médiation au sein de la CEDEAO, et de s'engager dans une recherche à méthodes mixtes pour analyser et identifier les causes et les effets de l'intégration du genre dans l'espace CEDEAO.

Les preuves croissantes que la paix est difficile à obtenir ou à maintenir sans l'inclusion des femmes dans le processus de médiation offrent une opportunité d'apprentissage. Les accords de paix deviennent durables lorsqu'ils sont largement acceptés par tous les groupes démographiques. Comme les femmes occupent des espaces sociaux tels que les marchés et en raison de leur rôle et de leur place dans les familles, cette composante de la société est cruciale pour l'acceptation et la durabilité des accords de paix. Les preuves de ce rôle observable et crucial des

femmes doivent toutefois être mises en évidence par la recherche et les pratiques de médiation, et liées à la prise de décision politique.<sup>41</sup>

Alors que la recherche a fait des progrès en apportant la preuve que l'implication des femmes au niveau de la voie I permet de valider certains accords de paix fonctionnels, les États membres ont compris qu'il était essentiel de donner aux femmes la capacité et la plateforme nécessaires pour s'asseoir à la table de négociation. Cette question n'est plus un sujet de débat. La question devrait aller au-delà de ce débat banal sur l'opportunité de donner un rôle aux femmes, et s'interroger sur la mesure dans laquelle l'implication des femmes aboutit à de meilleurs accords de paix. Cela implique l'analyse de la corrélation entre l'implication des femmes et l'amélioration des accords de paix, plutôt que de remettre en question la causalité entre les deux facteurs.<sup>42</sup>

Il est donc important de se demander si les femmes peuvent exercer une influence sur le processus de paix. En ce sens, la création de réseaux semble être une stratégie efficace. Grâce à leur capacité de lobbying, qui s'est affinée au fil des négociations menées dans le cadre des processus sociaux et économiques quotidiens, les femmes

---

<sup>41</sup> Pascal Da Rocha extrait du questionnaire

<sup>42</sup> Ibid

peuvent apporter une contribution importante aux processus de paix, en mettant à profit leurs compétences en matière de négociation, notamment lors des phases de négociation et de conclusion des accords de paix. Les femmes sont également capables de faire pression sur des questions fondamentales. Lorsqu'elles sont fortement impliquées, ces questions deviennent beaucoup plus concrètes.<sup>43</sup> Lorsque les négociations formelles s'arrêtent et que tout engagement avec la partie adverse est considéré comme une trahison, les femmes ont montré qu'elles étaient capables de franchir le fossé et d'engager le dialogue avec les femmes de l'autre partie sur des questions non politiques, maintenant ainsi un canal de communication ouvert.<sup>44</sup>

Dans certains cas, les femmes ont également réussi à jouer un rôle essentiel dans les processus de négociation informels, en préparant souvent le terrain pour les négociations et en comblant les fossés. Les organisations de femmes et d'autres organisations internationales et des donateurs ont mis en place des ateliers de formation et de renforcement des capacités pour les femmes – afin de leur transmettre des compétences en matière de médiation et de résolution des conflits, ainsi que les compétences nécessaires à la

participation politique. Néanmoins, même dans les situations où les femmes ont joué un rôle plus important et où des négociations inclusives ont abouti à l'élaboration de nouvelles « règles du jeu » formelles et plus équitables, il n'y a souvent pas de véritable changement dans les relations exclusives de pouvoir. Au Guatemala, par exemple, les nouvelles structures d'égalité des sexes ont été politiquement mises à l'écart et manquaient de ressources. Dans de nombreux contextes, les femmes ont été incapables d'influencer les « règles du jeu » informelles.

L'inclusion progressive des femmes dans les processus de paix nécessite une volonté politique d'intégrer le genre dans les programmes et activités du PAPS, en termes de stratégies, de plans, d'allocation budgétaire, de mise en œuvre et de suivi. Les processus progressifs d'inclusion du genre nécessitent également des approches de formation innovantes telles que l'encadrement et le parrainage<sup>45</sup> pour les médiatrices et les médiatrices adjointes, au lieu des autres méthodes de formation courantes. Cela permettra d'améliorer progressivement les aptitudes et les compétences des femmes médiatrices et de faire progresser la CEDEAO vers la parité des sexes dans la médiation.

---

<sup>43</sup> Il est important de souligner que le fait d'avoir plus de femmes à la table ne signifie pas toujours que les problèmes des femmes sont fondamentalement abordés. Souvent, certaines femmes sont incapables d'exprimer les besoins et les préférences des femmes ou de faire pression pour la mise en œuvre des intérêts des femmes. Voir : Fumni Olonisakin

<sup>44</sup> Pascal Da Rocha extrait des entretiens

<sup>45</sup> Mariama Conte extrait des entretiens



« L'hypothèse selon laquelle la présence de femmes à la table des négociations se traduit par un processus plus sensible au genre (ou par l'inclusion d'un contenu plus sensible au genre dans les accords de paix) est également problématique. Par exemple, dans les processus de la voie I, les femmes représentant les parties négociantes à la table sont susceptibles d'être présentes en vertu de leur position au sein des délégations. Tout comme les hommes, voire davantage, elles se sont battues pour prouver leur efficacité à

représenter les opinions politiques de leur parti et à rechercher la crédibilité. Par conséquent, il est peu probable que le fait d'être perçu comme un défenseur des "questions de genre" soit une stratégie ou une approche primordiale, car elle peut entraîner un retour de bâton. En outre, les préjugés sexistes vont dans les deux sens – il y a aussi des hommes qui défendent les normes du genre à la table de la paix, bien que ces exemples commencent seulement à être pris en compte dans le principal agenda femmes, paix et sécurité ».<sup>46</sup>

---

<sup>46</sup> Julia Palmiano Federer (2016). On Gender: The Role of Norms in International Peace Mediation, consulté : [https://www.files.ethz.ch/isn/196037/1\\_2016\\_online.pdf](https://www.files.ethz.ch/isn/196037/1_2016_online.pdf)



## 8.0 Aperçu des recommandations

## 8.0 Aperçu des recommandations

| À court terme | Priorités stratégiques  | Priorités structurelles  | Priorités opérationnelles   |
|---------------|---|--|---|
|               | <p>Discussion/retraite politique de haut niveau sur les processus de médiation et l'inclusion du genre. Institutionnaliser les infrastructures nationales de paix en tant que plateformes de dialogue et de médiation dans les États membres.</p> <p>Travailler sur les bonnes pratiques et le partage de cas, de connaissances, d'expériences et d'actions.</p> <p>Identification de plateformes régionales de femmes/jeunes pouvant faire pression sur la mise en œuvre des accords de paix.</p> <p>Sensibilisation à l'inclusion du genre dans les processus de médiation au niveau de la direction pour assurer l'équilibre entre les sexes dans les interventions de médiation.</p> <p>Renforcement des capacités en matière d'intégration de la dimension de genre.</p> <p>Critères de sélection des médiateurs.</p> <p>Un conseiller principal en matière d'égalité entre les sexes est rattaché au processus de médiation.</p> <p>Développement d'une base de données complète des femmes médiatrices.</p> <p>Législation pour l'inclusion des « femmes concernées. »</p> <p>Lors de l'élaboration de la documentation, le département des affaires politiques, de la paix et de la sécurité doit travailler en étroite collaboration avec les autres départements concernés de la Commission, en particulier le département des affaires sociales et du genre, les États membres et les OSC.</p> <p>Révision de tous les cadres normatifs en matière de médiation - CEDEAO, UA, ONU.</p> | <p>Sensibilisation du personnel de la CEDEAO à la nécessité d'intégrer le genre dans la médiation.</p> <p>Mise en œuvre adéquate et efficace des politiques en faveur de l'intégration du genre dans la médiation.</p> <p>Lier le travail de l'alerte précoce à la médiation en temps utile.</p> <p>Le réseau des jeunes femmes d'Afrique de l'Ouest doit être mieux structuré pour répondre aux besoins pertinents.</p> <p>La commission Femmes, paix et sécurité du PAPS élargit sa composition au département des affaires humanitaires et sociales.</p> <p>La CEDEAO doit mettre en place un mécanisme de suivi de la participation effective des femmes aux initiatives de médiation dans la région.</p> <p>Développer une base de données d'experts en genre qui peuvent être déployés à court terme pour soutenir les processus de médiation.</p> | <p>Demander systématiquement l'avis du département des affaires humanitaires et sociales (pour l'inclusion du genre) lors de la planification du déploiement des initiatives de médiation.</p> <p>Veillez à ce que la composition de l'équipe de soutien à la médiation soit équilibrée : hommes et femmes.</p> <p>Assurer l'équilibre entre les sexes dans l'équipe de soutien à la médiation.</p> <p>Les conseillers politiques des bureaux de la CEDEAO doivent être sensibilisés à l'inclusion du genre.</p> <p>Affecter des ressources suffisantes à toutes les initiatives d'intégration de la dimension de genre.</p> <p>Renforcement des capacités des jeunes femmes en tant que médiatrices</p> <p>Engager des actions pour soutenir les processus de dialogue national</p> <p>Rendre opérationnel le programme FemWise Afrique de l'Ouest</p> |

|                             |  |  |  |
|-----------------------------|--|--|--|
| <p><b>À moyen terme</b></p> | <p>Élaboration et utilisation d'un ou de plusieurs indicateurs sensibles au genre pour assurer le suivi de la mise en œuvre de l'accord de paix.</p> <p>Création d'un bureau de l'égalité des sexes au sein des affaires politiques, avec un accent particulier sur la médiation à tous les niveaux.</p> <p>Identification d'une personnalité éminente pour défendre le genre et la médiation.</p> <p>Développement d'indicateurs et de listes de contrôle sensibles au genre pour les efforts de médiation.</p> <p>Mener des recherches approfondies pour documenter les meilleures pratiques en matière d'intégration de la dimension de genre dans les efforts de médiation.</p> <p>Les femmes leaders impliquées dans la médiation au niveau local doivent être identifiées, formées et invitées à participer aux initiatives de médiation transversales dans la région.</p> <p>Présence des femmes à la table/au processus. Élaboration d'une politique de médiation de la CEDEAO.</p> <p>Élaboration de la stratégie et du plan d'action de la CEDEAO en matière de genre et de médiation (qui sera une composante ou un sous-ensemble de la politique).</p> | <p>Mettre en place le secrétariat du CdS au sein du MCRPAD pour soutenir l'action du CdS.</p> <p>Élaboration de procédures opérationnelles normalisées pour la médiation afin de faciliter le déploiement du processus et de la conception de la médiation.</p> <p>Promouvoir la communication et le partage sur l'intégration du genre et la médiation inclusive.</p> <p>Élaborer un manuel régional de médiation sur l'intégration du genre.</p> | <p>Identifier et former les femmes en vue de leur nomination au CdS / et/ou de leur engagement dans d'autres processus de médiation de la CEDEAO.</p> <p>Confier les initiatives en matière de genre à une agence composée à parts égales d'hommes et de femmes.</p> <p>Renforcement des capacités des jeunes femmes en tant que médiatrices.</p> <p>Élaboration de matériel pédagogique et d'un programme d'études pour la professionnalisation des femmes médiatrices par le biais de processus d'accréditation.</p> |
|-----------------------------|--|--|--|

|  |   |  |   |
|--|---|--|---|
|  | <p>Création / mise en place d'un mécanisme / de structures de coordination pour les initiatives de médiation des femmes.</p> <p>La CEDEAO, en partenariat avec les parties prenantes internationales, devrait soutenir les programmes visant à sensibiliser aux implications du genre dans les processus de médiation.</p> <p>La CEDEAO doit élaborer des procédures opérationnelles normalisées (PON) pour la médiation avec un volet portant sur l'intégration de la dimension de genre dans la médiation.</p> <p>Soutenir les composantes « genre » et « médiation » du plan d'action national de la résolution 1325 des États membres.</p> <p>Institutionnaliser le FemWise Afrique de l'Ouest comme structure de soutien au Conseil des sages.</p> | <p>La Division de la médiation doit établir une synergie/des relations avec les réseaux de médiation de paix axés sur le genre, tels que FemWise de la CEDEAO et de l'UA.</p> <p>Le Département des affaires sociales doit travailler en étroite collaboration avec la Division médiation et genre.</p> <p>Le Département des affaires politiques, de la paix et de la sécurité doit disposer d'un conseiller principal/point de contact pour les questions de genre.</p> <p>Soutenir l'institutionnalisation des infrastructures nationales de paix en tant que plateformes de dialogue et de médiation dans les États membres.</p> | <p>Élaborer des lignes directrices concernant l'intégration de la dimension de genre dans la médiation.</p> <p>Initier et institutionnaliser une réunion/un forum annuel d'experts en genre dans la médiation pour partager les leçons apprises sur les processus de médiation.</p> |
|--|---|--|---|

|                            |  |   |   |
|----------------------------|--|---|---|
| <p><b>À long terme</b></p> | <p>Mettre en œuvre des lois sur les quotas et des politiques de parité dans les institutions et l'administration publique des États membres et de la CEDEAO.</p> <p>Il devrait y avoir une formation de réseaux de groupe comme les réseaux sociaux.</p> <p>L'inclusion de plateformes de femmes et de jeunes pour leur mise en réseau.</p> <p>Élaboration d'une politique et d'un cadre en matière de genre et de médiation intégrant les voies I, II et III.</p> <p>Inclusion de jeunes femmes dans les équipes de médiation pour apprendre et observer.</p> | <p>Création d'une synergie entre le centre pour l'égalité des sexes et le département PAPS.</p> <p>L'instrument clé existant devrait être mis en œuvre par les États membres.</p> <p>Des documents régionaux devraient être publiés sur les cas de réussite/échec des femmes dans le processus de médiation.</p> <p>Institutionnaliser le débriefing du processus de médiation.</p> <p>Introduire la médiation comme une matière dans le système éducatif.</p> <p>Le département des affaires sociales et de l'égalité des sexes travaillera en étroite collaboration avec le DAP sur les questions liées à la médiation en mettant l'accent sur l'égalité des sexes.</p> | <p>Induction/retraite du CdS et de FemWise de la CEDEAO</p> <p>Veiller à ce que la stratégie de médiation prenne en compte la manière de s'engager auprès des femmes.</p> <p>Inclure un quota de genre pour les équipes de médiation.</p> |
|----------------------------|--|---|---|

## Annexe 1

### Liste des experts ayant participé à la réunion de validation finale de l'inclusion du genre et des processus de médiation efficaces en Afrique de l'Ouest, qui s'est tenue à Accra, au Ghana, du 29 septembre au 2 octobre 2019.

|     |                             |   |                              |                         |
|-----|-----------------------------|---|------------------------------|-------------------------|
| 1.  | Hamsatu A. N. Allamin Hajja | Union africaine, Membre de FemWise                        | hazalamin@gmail.com          | Nigeria                 |
| 2.  | Sefora Marcelle Kodjo       | Union africaine, Membre de FemWise                        | sefora.kodjo@gmail.com       | Côte d'Ivoire           |
| 3.  | Satang Nabaneh              | Union africaine, Membre de FemWise                        | satang.nabaneh@gmail.com     | Gambie                  |
| 4.  | Linda Darkwa                | Programme de formation pour la paix Addis Abeba, Éthiopie | akua.darkwa@gmail.com        | Éthiopie                |
| 5.  | Femi Ibrahim                | Consultant indépendant, paix et sécurité                  | femjadesola@yahoo.com        | Nigeria                 |
| 6.  | José Pascal da Rocha        | Expert principal en médiation                             | josepascal.darocha@gmail.com | Cap-Vert                |
| 7.  | Linda Adzo Dormepkor        | Expert en jeunesse et en genre                            | lindador33@gmail.com         | Ghana                   |
| 8.  | Ebenezer Asiedu             | PPO, MFD, Affaires politiques                             | brunoasiedu@gmail.com        | Commission de la CEDEAO |
| 9.  | Brown Odigie                | PO Renforcement des capacités, MFD, Affaires politiques   | bodigie@ecowas.int           | Commission de la CEDEAO |
| 10. | Barou Luther                | PO, Opérations, MFD, Affaires politiques                  | lbarou@ecowas.int            | Commission de la CEDEAO |
| 11. | Onyinye Onwuka              | PPO, PAIC, Affaires politiques                            | 0onwuka@ecowas.int           | Commission de la CEDEAO |
| 12. | Sintiki Tarfa Ugbe          | Direction du genre  | sugbe@ecowas.int             | Commission de la CEDEAO |
| 13. | Raheemat Momodu             | Direction du genre  | rmomodu@ecowas.int           | Commission de la CEDEAO |



ECOWAS COMMISSION  
COMMISSION DE LA CEDEAO  
COMISSÃO DA CEDEAO

## Promouvoir la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest

### Commission de la CEDEAO

101, Croissant Yakubu Gowon,  
District d'Asokoro P.M.B. 401  
Abuja, Nigéria

### Fonds pour la paix de la CEDEAO

 [www.peacefund.projects.ecowas.int](http://www.peacefund.projects.ecowas.int)

 [peacefund@ecowas.int](mailto:peacefund@ecowas.int)

 ECOWAS Peace Fund

 [ecowaspeacefund](https://www.instagram.com/ecowaspeacefund)

Cette publication a été cofinancée par l'Union européenne et le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ). Son contenu relève de la seule responsabilité de la CEDEAO et ne reflète pas nécessairement les points de vue de l'Union européenne ou du BMZ.

 [@ecowas\\_cedeao](https://twitter.com/ecowas_cedeao)  [Ecowas\\_Cedeao](https://www.facebook.com/Ecowas_Cedeao) [www.ecowas.int](http://www.ecowas.int)  [ecowas\\_cedeao](https://www.youtube.com/channel/UCecowas_cedeao)  [ecowas\\_cedeao](https://plus.google.com/+ecowas_cedeao)

ISBN 978-978-61012-0-0



9 789786 101200